



# Le Travail

et LA VIE SYNDICALE

5c

VOLUME XVIII — No 8

Organe officiel de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada

MONTREAL, AOUT 1942

## MANTEAU D'HYPOCRISIE !

### Tel est le patriotisme des communistes canadiens

**Il faut se méfier des unions ouvrières qui hébergent ces gens**

Depuis le mois de juin 1941, date de l'invasion de la Russie par les armées d'Hitler, les communistes canadiens ont décidé d'endosser un nouvel habit, celui du patriotisme.

A les entendre parler, il n'y aurait qu'eux actuellement qui comprennent les devoirs du patriotisme... Aussi organisent-ils, ou font-ils organiser par leurs bons amis, des assemblées, des spectacles de toutes sortes pour éclairer leurs concitoyens ignorants et primaires sur leurs devoirs et obligations dans cette guerre!! Si le patriotisme est synonyme de mise en scène, d'agitation, de chantage, nous admettons que les communistes en ont le monopole! Mais par contre si le patriotisme est le culte et l'amour de la patrie, les faits nous forcent à déclarer que les communistes chez nous sont les derniers qui aient mis en pratique ce qu'on est convenu d'appeler la "vertu" du patriotisme!

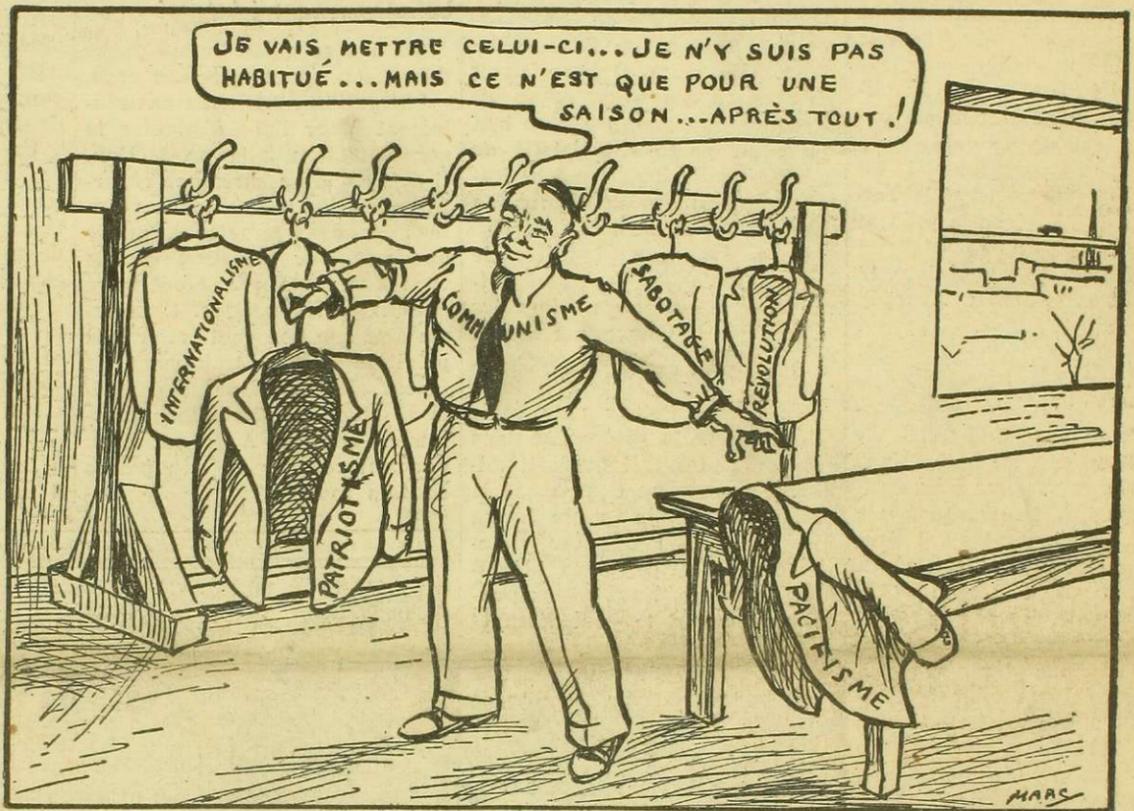
\* \* \*

"La patrie, a dit le cardinal Villeneuve, c'est tout d'abord le sang qui coule en nos veines et les émotions qui frémissent avec lui, c'est le petit coin de terre, de ville ou de campagne, où l'on a vu le jour, mais c'est aussi le pays dont ce coin est quelque chose et qui le soutient et l'encadre. Ce sont les lois publiques qui le régissent, l'idéal commun qui l'anime, les nobles passions qui l'agitent, la haute culture de sa philosophie, de ses arts, de ses sciences, et de la langue qui les exprime." ("Devoir et Pratique du Patriotisme".)

Le communisme ne peut tenir compte de cette définition de la patrie; en effet, il n'accepte pas les particularités et les distinctions raciales basées sur le sang et la culture, il préconise l'abolition de toutes les frontières naturelles ou politiques pour créer au moyen de la révolution un immense pays qui comprendrait la terre entière. Les "lois publiques qui régissent notre pays", il cherche à les anéantir pour les remplacer par ses lois matérialistes qui ignorent Dieu et la patrie et qui tient l'homme pour un simple animal. Abolissant le droit de propriété individuel, il ne laisse pas de place chez l'homme pour cette émotion profonde qu'il peut ressentir devant un coin de terre ou une maison qui sont son bien propre ou qui étaient celui de ses pères...

\* \* \*

Le patriotisme revêt des caractéristiques et des qualités qui lui sont à la fois propres et nécessaires. "En bref, ajoute le vénéré archevêque de Québec dans la même bro-



Histoire sans commentaire

churette citée plus haut, le patriotisme devra être intégral, constructif et chrétien."

Est intégral ce qui est entier, ce qui est complet. Or la conduite passée et présente des communistes sur les affaires canadiennes n'est pas précisément une démonstration ni un exemple d'un patriotisme intégral.

Dans les années qui ont précédé la guerre actuelle, ils ont toujours lutté sournoisement contre l'autorité et l'ordre établis. Au début de la guerre, lorsque la Russie était l'alliée de l'Allemagne, ils sont allés même jusqu'à saboter notre production de guerre et semer la discorde dans nos armées. Pourtant dans ce temps-là, le Canada était tout autant leur patrie qu'il l'est actuellement! il était aussi en danger qu'il l'est présentement!

Si depuis la participation russe les communistes lâchent les hauts cris, se démènent et exhortent tout le monde à l'effort de guerre, ce ne peut donc pas être par motifs ou intentions patriotiques!

Le patriotisme intégral canadien n'exclut pas l'amour des autres pays, surtout de ceux qui sont présentement nos alliés; mais il établit un ordre, une hiérarchie qui place en tout premier lieu l'amour du Canada.

Est constructif le patriotisme qui veut tout d'abord bâtir et non démolir. Prêcher la lutte entre les classes, la haine contre l'autorité comme le font les communistes, c'est vouloir détruire. C'est sur la révolution, le désordre et la destruction que le communisme compte pour implanter sa dictature.

Sera chrétien ce patriotisme dans lequel on tiendra compte de l'amour et de la charité dans toutes les relations entre les individus. Niant l'existence même de Dieu, le communisme ne saura mettre de l'avant ces principes chrétiens. A l'amour, il opposera la haine entre les différentes classes de la société; à la charité il opposera l'égoïsme individualiste et brutal.

De ce qui précède, il ressort logiquement que le patriotisme que pratiquent les communistes, selon les exigences des circonstances, ne peut être un patriotisme sincère et véritable.

Ouvriers canadiens, n'oubliez pas ceci: Pour faire marcher le monde dans leur sens et selon leur volonté, les communistes sont prêts à prendre tous les moyens, à endosser, n'importe quel habit, y compris celui du patriotisme et, sous cet habit, c'est toujours ce même communisme qui se cache!

Méfiez-vous des unions ouvrières qui hébergent ces communistes et se laissent dominer par eux. En revendiquant publiquement la libération des antifascistes — tel que viennent de le faire, par exemple, les Unions Internationales à leur congrès de Winnipeg — ces unions font le jeu des communistes.

Ouvriers, les unions qui font de telles demandes se servent de votre influence et de votre nom pour travailler contre vous-mêmes; soyez sur vos gardes, ne faites pas partie d'unions dont les chefs sont des marionnettes qui obéissent aux ordres des communistes!

**Alphonse BEGIN**

## A travers les revues et les journaux

par L. BOVY, ptre

### Unions et C.C.F.

Des délégués d'unions ont pris un vote de telle façon qu'ils adoptent le Cooperative Commonwealth Federation comme leur *mouthpiece*, au Parlement. Le parti, croient-ils, prendra le pouvoir à la prochaine élection ou du moins jouera le rôle d'opposition officielle. Il se propose de faire merveilles.

*The Evening Citizen* note que les unionistes à cause de leur affiliation à pareil parti, devront être prudents. Le travail organisé et la politique, la politique du travail organisé, autant de choses qui n'ont pas été si pures que pour l'ensemble du Canada. Cette nouvelle alliance semble nécessairement une garantie pour nos institutions démocratiques. Le point important aujourd'hui est de triompher du nazisme qui supprimerait les unions. Souvenons-nous de l'attitude du C.C.F. dans le présent conflit.

EDITORIAL, Les Unions to take to Politics, *The Evening Citizen*, July 28, 1942.

### Second front

La population du Royaume-Uni réclame un second front. Un observateur expérimenté, dans un article repris par *The Reader's Digest*, fait remarquer que cette réclamation est aussi dangereuse que l'ennemi lui-même, pour la cause commune et la victoire finale. Trop peu nombreux et trop tôt. Une boucherie de troupes canadiennes sans résultat appréciable pour la Russie. Nous ne suivrions pas nos troupes à l'assaut des côtes de France s'il n'y avait qu'une chance sur cent de succès. Fions-nous aux stratèges et aux spécialistes. En prenant leurs responsabilités, ils affronteront le jugement de l'histoire — ce que ne partagera pas avec eux la rumeur publique.

EDITORIAL, "Too Few, Too Soon", *Sydney Post-Record*, July 27, 1942.

### Le droit au travail

Que devient-il aux Etats-Unis? En effet, la plupart des hommes qui veulent travailler doivent appartenir à un syndicat. Et l'industrie n'a pas le droit de dire quel syndicat ce sera. *National Labour Relations Board* décide de cela pour lui. S'il refuse, il ne peut travailler. De plus, le *War Labour Board* interdit de pouvoir jamais démissionner pour continuer de travailler. On peut douter que cela change après la guerre.

L'ouvrier canadien va-t-il s'embarquer dans un bateau dont il ne sera pas le timonier, pas plus que son confrère américain?

*Le Devoir*, 15 juillet 1942.

### The "Gazette"

Le journal anglais du matin est en faveur de l'unité canadienne. L'attitude du président de la C.T.C.C. devant le programme de taxes l'émeut. Il devait toutefois s'attendre à ce que la C.T.C.C. prenne la défense des pères de familles: une association qui considère la famille comme la première société que l'Etat se doit de protéger, ne pouvait agir autrement.

L'unité canadienne lui a fait approuver l'attitude du ministre de la Justice en face du communisme.

En reconnaître la légalité c'est plaire à un demi de un pour cent des Canadiens; en maintenant l'illégalité du parti, c'est plaire à la grande majorité de la population.

*The Gazette*, July 20; August 1, 1942.

### Affaiblissement du socialisme en Suisse

L'an dernier, à Bâle, le socialisme a perdu les deux tiers de ses effectifs. Au mois de janvier, sa grande entreprise qui devait le conduire au gouvernement fédéral a fini lamentablement. En mars, il enregistrait un recul à Saint-Gall et voyait sa députation amputée d'un bon quart au pouvoir législatif de la ville de Zurich. Il a tout juste maintenu ses positions au Grand Conseil bernois.

Cette évolution inquiète le journal socialiste *Volksrecht*. Il prédit que son pays vivra les heures que l'Allemagne a vécues et Gottlieb Duttweiler sera un nouvel Hitler.

Un commentateur note ceci: "Pour suivre le *Volksrecht* dans ses conclusions, il faudrait admettre comme un dogme que le socialisme est la seule forme que l'on puisse opposer victorieusement à certaines idéologies nouvelles. Nous avons pensé exactement le contraire et que le socialisme est la doctrine qui a préparé partout, par une suite logique ou par réaction, le triomphe de ces idéologies.

\* \* \*

Si leurs affaires vont mal (celles des socialistes), ce n'est point parce qu'ils ont reconnu la défense nationale et les principes démocratiques, souscrit à la politique de neutralité et recherché une collaboration qui ne leur a pas été refusée. Au contraire, ils payent leurs fautes passées, les incessantes velléités de leur opportunisme et les réserves mentales qui s'expriment encore dans tout ce qu'ils disent et écrivent. Ils sont discrédités dans la mesure où leur politique antimilitariste et antinationale s'est révélée fautive à l'expérience."

Pierre Béguin, *Affaiblissement du socialisme*, Journal de Genève, jeudi 7 mai 1942.

### Cours de chefs de personnel

"Un si grand nombre de compagnies se sont vues obligées de créer des services de personnel exigeant les services de personnes spécialisées", dit M. Mitchell, "que le ministère du Travail, à l'instar du ministère britannique du Travail, a décidé de collaborer avec les universités canadiennes pour fournir cette formation."

"Les candidats nommés par les compagnies occupés aux travaux de guerre, ou ceux qui pourraient se charger de fonctions concernant le personnel dans les industries de guerre auront préférence sur les autres".

Les cours ne comportent pas d'honoraires. Le ministère défraie les dépenses de déplacement des candidats choisis et qui auront terminé les cours

sont à la charge du candidat ou de la compagnie qui le délègue.

L'enseignement est donné par avec succès. Les autres frais des chefs de personnel prêtés par l'industrie. Les quatre semaines de cours seront coupées d'interruptions qui permettront aux intéressés de ne pas s'absenter trop longtemps de leur travail et de mettre les leçons en pratique dans leurs propres usines.

Un service de conseillers, chefs de personnel d'expérience, est à la disposition des élèves pendant les interruptions, après leur cours s'ils ont réussi.

En mai, le gouvernement n'annonçait la collaboration que de l'Université Queen's de Kingston et de l'Université de Toronto.

*Gazette du Travail*, mai 1942, p. 539.

### Le rationnement échelonné

Voyons ce qu'un Suisse pense du rationnement dans son pays.

"Le rationnement n'a pas seulement pour but d'adapter la consommation à la production. Il doit encore assurer une répartition équitable des biens entre tous les consommateurs, quelle que soit leur situation sociale et si différents que soient leurs ressources financières. C'est assez dire que l'on veut éviter tout privilège et tout traitement de faveur. Ici, le principe d'égalité absolue doit être scrupuleusement observé. A défaut, il en pourrait résulter de très graves conflits sociaux."

Puis, voici à titre de suggestion: si l'on tient à parer aux charges excessives que le renchérissement général représente pour les consommateurs les plus modestes, il serait heureux d'attribuer à ceux-ci des rations supplémentaires des denrées dont le prix n'est pas excessif. Un dernier mot. Des injustices sont inévitables. "Nous aimerions, ajoute l'auteur, avoir la garantie que toute une partie de la population n'échappe pas aux restrictions, soit parce qu'elle recourt au service du marché noir, soit parce qu'elle se trouve placée plus près des centres de production que les citadins."

La variété des besoins et des habitudes rend dur ce régime d'égalité. Par ailleurs, des besoins spéciaux doivent être satisfaits et des situations spéciales ne peuvent être ignorées.

Après l'exposé des principes du rationnement en Suisse, vient le chapitre des exceptions que nous signalons brièvement: rations spéciales accordées aux enfants et aux malades; attributions supplémentaires de savon aux ouvriers accomplissant des travaux particulièrement salissants; vêtements d'un coût modique réservés aux gens qui sont en mesure de prouver que leurs ressources annuelles ne dépassent pas un certain niveau; rations spéciales aux ouvriers qui exécutent des travaux particulièrement pénibles.

Journal de Genève, vendredi 8 mai 1942.

Pharmacie PINSONNAULT  
1390 Ontario Est, coin Plessis  
MONTREAL  
Tél. AMherst 5544 - CHerrier 0376

## Le Travail et la Vie Syndicale

Organe mensuel officiel de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada

Directeur:

Alphonse Bégin, L.L.L.; L.S.C.  
Chef de la publicité.

Chef de la Rédaction:  
J.-E.-A. Pin

Collaborateurs:

Alfred Charpentier, président de la C.T.C.C.  
Gérard Picard, secrétaire général de la C.T.C.C.  
L'abbé Jean Bertrand, aumônier général de la C.T.C.C.  
L'abbé Lucien Valois, assist.-aumônier

Questions économiques:

F.-A. Angers, L.S.C., secrétaire général de l'Actualité Economique

Revue des Journaux et périodiques  
L'abbé Lambert Bovy, D.Th.

Administrateur:

Yvon Meunier, L.S.C.

Aviseur légal:  
Maurice Julien, avocat.

Rédaction et administration:  
1231 est, de Montigny — Tél.: FA. 3696

Abonnement:

Un an . . . 0.60, le numéro 5 sous

Publié par le Secrétariat des Syndicats Catholiques de Montréal et imprimé par l'Imprimerie Populaire, Limitée, 430, NOTRE-DAME EST, MONTREAL

IMPR. ALLIÉS  
SYNDICATS CATHOL. NATIONAUX  
MONTREAL CAN.



## Service en Relations Industrielles

DEPUIS quarante ans le ministère du Travail du Canada est l'instrument coordonnateur des intérêts interdépendants des trois éléments constituants de notre structure économique et sociale: le public, le travailleur et l'employeur. Ce service de maintien de relations industrielles satisfaisantes a entraîné une vaste extension du champ d'action du ministère par:

La disponibilité d'un mécanisme rapide et impartial de conciliation; La constitution de commissions dans le cas de conflit dans les mines et services d'utilité publique; Le maintien de facilités de placement (en collaboration avec les autorités provinciales); L'application des salaires raisonnables aux travaux de l'Etat. L'application des lois concernant les **Coalitions, l'Enseignement technique, les Rentes viagères sur l'Etat, Formation de la jeunesse et l'Assistance-chômage.**

De plus, le ministère prépare et publie statistiques et autres renseignements concernant les salaires, heures de travail, coût de la vie, législation du travail, mouvement ouvrier, etc. LA GAZETTE DU TRAVAIL, son périodique mensuel, indique les changements économiques et sociaux au Canada et à l'étranger. Le ministère tient aussi à la disposition du public une bibliothèque moderne de documentation.

### LE MINISTRE DU TRAVAIL DU CANADA

L'HON. HUMPHREY MITCHELL,  
Ministre

N. B. BRYCE M. STEWART,  
Sous-ministre

## Message du président de la C.T.C.C.

La Fête du Travail nous revient. Fête traditionnelle, fête légale, fête de tout le monde.

D'origine américaine, la Fête du Travail, au Canada, est, comme aux Etats-Unis, célébrée tous les ans à l'américaine: parades, discours, pique-niques. Les forces syndicales sont exhibées, l'organisation ouvrière est exaltée, les familles du peuple se reposent et se récréent. Démonstrations et plaisirs profanes légitimes.

L'avènement du syndicalisme chrétien en notre pays rehausse le caractère de cette fête. Conçue dans un esprit de neutralité religieuse, cette fête fut célébrée dans le même esprit, en notre pays, pendant plus de deux générations. Pré-cédée depuis vingt-deux ans, à Montréal, d'une fête religieuse en l'honneur de saint Joseph, patron des ouvriers, la Fête du Travail, depuis lors, a, chez nous, un sens chrétien qu'elle n'avait pas auparavant.

L'exemple posé à Montréal se généralise heureusement dans les autres centres syndicaux catholiques de la province.

Il était logique que dans un pays chrétien comme le nôtre, il en advint ainsi: pouvions-nous, nous syndiqués catholiques, fêter indéfiniment le Travail sans lui reconnaître toute la noblesse morale dont l'a revêtu le Christ lui-même?

S'il importe que l'esprit chrétien guide le travailleur dans l'accomplissement de son labeur quotidien, il convient aussi que le même esprit anime l'organisation professionnelle qui protège et défend ses intérêts.

Docile à l'Eglise, les Syndicats catholiques ont la mission de développer cet esprit chez les travailleurs, mission ingrate, cible facile aux dénigreur, mais mission nécessaire. Aussi ont-ils bien pensé d'instituer la fête religieuse du travail qui offre un magnifique rappel à tous les travailleurs de toutes les vérités fondamentales qu'ils doivent savoir, de même que tous les chefs d'industries.

Chers syndiqués, soyons fidèles à notre mission inébranlable! Ce sera la seule vraie manière d'atteindre notre idéal.

La guerre présente où est plongé notre pays ne doit pas nous le faire oublier, bien au contraire...!  
Fraternelles salutations!

Alfred CHARPENTIER, président,  
Confédération des Travailleurs  
Catholiques du Canada, Inc.

## La maladie chez l'ouvrier

La maladie, voilà un bien grave sujet, un bien triste problème à traiter. Par maladie, nous n'entendons pas ces malaises, ces légères douleurs qui rendent le travail quotidien plus pénible, mais qui ne l'empêchent cependant pas et qui peuvent se supporter.

Par maladies, nous parlons de maux organiques, de maladies caractérisées, qui arrachent et pour longtemps, l'ouvrier à son ouvrage, qui dévorent ses épargnes, s'il en a, qui lui font contracter des dettes et qui transforment sa petite aisance en pauvreté et même en indigence quand ce n'est pas la misère, qui imposent à sa femme et à ses enfants des privations dont la seule image nous attriste.

Que faut-il faire pour éviter de pareilles misères?

Il est par trop grand le nombre de ces personnes que ces misères-là ne touchent guère. Elles diront que les ouvriers sont cause de tant de maladies par leurs excès, et de tant de détresse par leurs folles dépenses. Elles disent encore que s'ils se conduisaient mieux, s'ils travaillaient tous les jours, au lieu de danser et de s'enivrer, ils seraient moins souvent malades et auraient de quoi se soigner quand ils le sont.

Ces personnes qui parlent ainsi des classes ouvrières, ne les aiment pas. Quand on aime les gens, on les aime comme ils sont, avec leurs qualités et avec leurs défauts; on cherche à les éclairer, à les améliorer, mais on les plaint, on les comprend, on les excuse.

Laissons dire tous les sermonneurs à froid, et voyons si nous ne trouverons pas un remède au mal, en attendant que Dieu veuille bien nous donner des hommes sans vices, et des ouvriers sans défauts.

Ce qu'il y aurait de mieux, ce serait que Dieu n'envoyât jamais de maladies aux hommes, ou encore que les médecins les guérissent toutes à la minute.

Ce qui est certain, c'est que Dieu envoie les longues maladies, et que réunies aux convalescences, en dépit de tout le zèle, de toute la science des médecins, elles durent longtemps, trop longtemps, pour le malheur des infortunées familles qu'elles visitent et qu'elles éprouvent.

Dans ces conditions, quels moyens reste-t-il à prendre? Nous n'en voyons que quatre: 1.—porter le malade à l'hôpital; 2.—dévorer ses épargnes, quand il en a; 3.—emprunter aux amis et connaissances, quand on en trouve; 4.—recevoir l'aumône.

Comme il serait trop long d'examiner de façon même superficielle chacun des motifs ci-dessus, nous remettons au prochain numéro, la prise en considération des divers moyens plus haut mentionnés.

J.-E.-A. PIN

## L'unité ouvrière au Canada ne sera-t-elle jamais qu'une utopie?

Désunion entretenue au Canada par suite de l'infiltration d'unions étrangères

I

L'anarchie syndicale règne actuellement au Canada.

Depuis surtout 5 ans, ouvriers canadiens comme américains sont livrés à une **surenchère syndicale** jamais connue auparavant.

Sont aux prises: Unions de la A.F.L. (Unions internationales), Unions du C.I.O. (Congress of Industrial organization), Unions du C.C.T. (Congrès canadien du Travail), Unions de la F.C.T. (Fédération canadienne du Travail), Syndicats de la C.T.C.C. (Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada), Unions indépendantes, Unions de boutiques.

Qu'en résulte-t-il...?

Embarras du Gouvernement fédéral à constituer des commissions consultatives avec représentation ouvrière proportionnelle de la part de ces organisations.

Hésitation à admettre représentation ouvrière desdites organisations dans tous les organismes gouvernementaux où cela serait utile, comme, par exemple, sur les comités conjoints de production tant réclamés.

Tendance du gouvernement à n'accorder représentation qu'aux mouvements anciens et plus nombreux.

Critique constante contre le gouvernement par mouvements mécontents de leur non-représentation.

Chamaillage continu entre mouvements rivaux et ministères fédéral et provincial du Travail.

La guerre révèle l'occulte connivence existant entre le haut fonctionnarisme du ministère fédéral du Travail et le Congrès des Métiers et du Travail du Canada, porte-parole de la Fédération américaine du Travail (A. F. of L.).

La guerre fait éclater l'erreur colossale historique accomplie par le Congrès du Travail du Canada, en 1902, lorsque les unions nationales en furent exclues au bénéfice seulement des unions internationales.

La fusion des succursales canadiennes du C.I.O. avec le Congrès Canadien du Travail constitue, à rebours, une conséquence sans précédent, cette fois-ci, de l'erreur de 1902.

Le Canada a présentement l'aspect d'une **affreuse anarchie syndicale**.

Lamentable situation néfaste à l'effort de guerre.

Situation qui contraste avec l'unité syndicale existant dans les autres dominions et la large, rapide et fructueuse coopération existant entre les mouvements ouvriers des autres dominions et leurs gouvernements respectifs.

II

Anarchie et surenchère syndicale à laquelle il importe de mettre fin.

Un projet de rapprochement est dans l'air chez nos voisins, entre le C.I.O. et l'A. F. of L.

Cela pourra s'effectuer assez rapidement vu qu'aux Etats-Unis l'A. F. of L. et le C.I.O. sont des organisations nationales.

Au contraire, au Canada le même rapprochement sera impossible sans profond changement dans le statut social et politique du Congrès des Métiers et du Travail du Canada et valet de l'A. F. L. et de même dans le statut politique et social de chacune des succursales canadiennes des unions internationales américaines, affiliées à ces deux organismes.

Une désunion nationale au point de vue politique est très profonde en notre pays, elle l'est davantage dans le domaine syndical.

Quand viendra l'heure des réformes capitales que réclame la situation inextricable de notre régime syndical?

En 1902, une solution normale fut offerte par sir Ralph Smith qui eût épargné deux générations d'unions canadiennes subordonnées aux unions américaines et les eût fédérées en une centrale nationale authentique, autonome au double point de vue politique et professionnel.

L'autonomie dans le domaine professionnel est aussi essentielle que l'autonomie politique pour que l'organisation syndicale s'adapte bien à l'économie du pays.

Cette solution est-elle de mise encore en notre pays?

Voit-on l'immense service qu'en retirerait le pays si cette solution — l'autonomie ouvrière radicale — existait dans nos moeurs canadiennes durant le présent conflit!

Comment sera jamais résolu ce problème de l'édification d'un syndicalisme canadien à conception intégralement canadienne, apte à assumer toutes ses responsabilités dans les différents domaines de l'économie nationale?

On prône l'adoption au Canada d'une loi Wagner. Est-il admissible d'assujettir des industries à 100% canadiennes — excluons les américaines — au jeu d'une loi qui forcerait patrons et ouvriers, surtout les ouvriers (à la suite de cabales savamment faites) à adhérer ou à se laisser régenter par une union à direction américaine?

Adopter une loi Wagner dans l'état de dépendance actuel du Syndicalisme au Canada serait de la dernière inconscience!

Réaliser l'unité ouvrière au Canada sera-ce jamais une utopie?

Elle n'est présentement réalisable que dans la diversité, c'est-à-dire dans la collaboration, dans le respect des minorités syndicales reconnues sérieuses.

Les champions de la démocratie de tout acabit l'apprendront-ils jamais?

Alfred CHARPENTIER

## Programme du XXle congrès

(Suite de la page 5)

2 h. p. m. — 9ème rapport du Congrès. Rapport des Comités spéciaux. Comité de la construction et règles de procédure. Comité d'étiquettes et cercles d'étude. Résolutions en retard. Comité des remerciements.

8 h. p. m. — 10ème séance du Congrès. Election et installation des officiers et directeurs de la C.T.C.C. Clôture du Congrès. Prière.

N. B. — Ce programme pourra être modifié sur certains points, si les circonstances l'exigent.

## Expérience de la Ford Motor (usine de Détroit) au sujet des heures de travail en temps de guerre

Le Service de presse de la Division du travail de la Commission de production de guerre des Etats-Unis étudiait récemment les rapports qui existent entre les heures de travail et la production en temps de guerre. A ce sujet, la Division rapporte comme suit la récente expérience de l'usine de Détroit de la Ford Motor Company.

"La semaine de travail de 70 heures n'augmente ni le rendement ni la production. Au contraire, elle réduit considérablement le taux de la production du matériel de guerre dont il existe un besoin essentiel.

"C'est là la leçon qu'ont apprise les dirigeants des usines de Détroit de la Ford Motor Company, après avoir inauguré une semaine de 70 heures dans l'atelier d'outillage et de moulage mécanique ainsi que dans l'usine d'avions. Les ingénieurs de la compagnie constatèrent qu'au lieu d'une production accrue, il s'est produit une baisse de rendement de 500 à 700 heures individuelles de travail pour chaque unité, s'il faut en croire la revue mensuelle de l'industrie de l'acier "Steel". La Cie Ford déclara qu'en raison de cette constatation, son usine de moteurs suspendra toute activité le dimanche, et fonctionnera à raison d'une semaine de six jours de 10 heures chacun, et son atelier d'outillage et de moulage mécanique fermera le dimanche, et fonctionnera à raison de cinq jours de 10 heures, et de 8 heures le samedi".

M. Sidney Hillman, directeur de la main-d'oeuvre de la Commission de la production de guerre, insista sur les dangers de la fatigue industrielle dans une déclaration qui contribua à la défaite de l'amendement au War Powers Bill, proposé par le représentant Howard Smith, de la Virginie, visant à annuler le paiement de surtemps pour une semaine de plus de 40 heures. L'amendement fut défait par le Congrès par un vote de 226 contre 62.



## L'impôt sur le revenu est équitable pour tous

La quatrième année de guerre coûtera au Pays près de quatre milliards ou l'équivalent de \$350 pour chaque Canadien—homme, femme, enfant. Bien que l'impôt sur le revenu soit plus élevé que jamais, l'État ne prélèvera au moyen de l'impôt que 52% de l'argent dont il a besoin. Il empruntera le reste sous forme de Timbres et de Certificats d'Épargne de guerre et d'Obligations de la Victoire.

Dès la première paye de septembre, les patrons devront, aux termes de la loi, déduire de votre salaire votre impôt sur le revenu et en faire promptement remise au Gouvernement. Ainsi, tout le monde paiera périodiquement ses impôts.

Si les impôts sont lourds, ils restent supportables. Voici quelques aspects favorables :

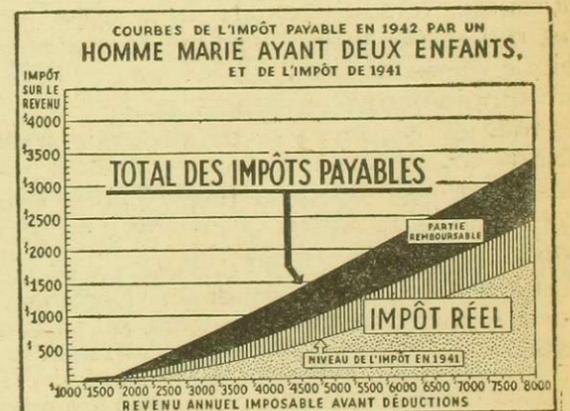
1—Vous acquitterez vos impôts par versements périodiques, de sorte que vous n'aurez pas à déboursier d'un coup une grosse somme, l'an prochain.

2—Il sera tenu compte de l'impôt de la Défense nationale qui vous a été retenu au cours des huit premiers mois de cette année dans le Tableau des déductions d'impôt.

3—Bien que le taux de l'impôt sur le revenu ait été considérablement augmenté, une bonne partie de cette augmentation représente en réalité de l'épargne remboursable avec intérêts après la guerre.

4—Les primes d'assurance et de rentes viagères que vous avez à payer, ainsi que les remboursements de capital sur une hypothèque grevant votre maison et les versements à un fonds de pension que vous devez effectuer, pourront être déduits (à concurrence d'un certain maximum) de la partie de votre impôt sur le revenu représentant de l'épargne. Dans bien des cas, ces déductions exempteront le contribuable des prescriptions relatives à l'épargne automatique.

À moins que vous ne soyez célibataire, sans dépendants, et que vous n'ayez à faire aucun des paiements mentionnés à l'article 4, vous devrez remplir la formule TD-1 et la remettre à votre employeur. Sans cela, vous risqueriez de ne pas obtenir les déductions auxquelles vous avez droit. HÂTEZ-VOUS. Remettez immédiatement à votre employeur la formule TD-1 afin de bénéficier des déductions dès le début.



Les patrons et les maîtres de poste ont été priés d'afficher bien en vue la table officielle des déductions sur l'impôt.

Demandez la formule TD-1 à votre employeur, aux bureaux de poste ou au bureau le plus proche de l'Impôt sur le Revenu.



## DOMINION DU CANADA — MINISTÈRE DU REVENU NATIONAL DIVISION DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

COLIN GIBSON,  
Ministre du Revenu National

C. FRASER ELLIOTT,  
Commissaire de l'Impôt sur le Revenu

MANUEL DE L'INVENTEUR  
10¢ écrivez à  
ALBERT FOURNIER  
PROCURÉUR de BREVETS d'INVENTION  
934 ST-CATHERINE EST MONTREAL

# Le décret C. P. 5963

En date du 14 juillet dernier, la Gazette du Canada a publié un nouveau décret régissant les salaires en temps de guerre. Ce décret, adopté par le cabinet fédéral le 10 juillet, en vertu des pouvoirs conférés par la Loi des Mesures de guerre, porte le numéro C. P. 5963. Il remplace le décret C. P. 8253 du 24 octobre 1941, au sujet duquel nous avons fait des commentaires ici même à plusieurs reprises.

Le décret C. P. 5963 réaffirme les principes contenus dans le décret précédent et les bulletins du Conseil National du Travail en temps de guerre. La politique du gouvernement fédéral concernant les salaires et les indemnités de vie chère n'est donc pas changée.

La C. T. C. C. espérait que le nouveau décret régissant les salaires en temps de guerre tiendrait compte du rouage des conventions collectives de travail de la province de Québec. Il n'en est rien, et la chose est regrettable. Il est vrai que le cabinet fédéral a légiféré pour le Dominion et qu'il est difficile de vouloir tenir compte de toutes les situations particulières, mais comme plusieurs dispositions du nouveau décret accordent au Conseil National des pouvoirs nouveaux lui permettant d'apporter des solutions à des cas qui ne peuvent intéresser que certaines régions du pays, il y a lieu de se demander pourquoi on continue d'ignorer le système de nos conventions collectives surtout quand on sait que les autorités fédérales recevraient une coopération plus efficace des ouvriers de la province de Québec si on tenait compte de leurs desiderata.

On nous fera peut-être observer que le nouveau décret C. P. 5963 n'empêche pas d'arriver à des résultats satisfaisants, dans le domaine des conventions collectives, bien qu'il en ignore le rouage. Ce qui vient de se passer dans l'industrie de la chaussure en est la preuve. C'est exact. Il y a un moyen de contourner les difficultés actuelles, mais pour arriver à une solution il faut suivre une procédure ridicule dont les intéressés pourraient se dispenser. La consultation individuelle de plus de cent trente manufacturiers de chaussures, lorsqu'il existe trois associations patronales qui représentent lesdits manufacturiers, est quelque chose de cocasse. Il serait si facile de s'en tenir simplement à la consultation des associations elles-mêmes, si Ottawa voulait comprendre de quoi il s'agit. Sur plusieurs points, la consultation des comités paritaires serait suffisante pour qui connaît l'économie de la loi de la convention collective de travail.

La C. T. C. C. reviendra à la charge auprès des autorités fédérales aussi longtemps que la situation ne sera pas définitivement clarifiée.

**Gérard PICARD,**  
secrétaire général C.T.C.C.

# Programme du XXle congrès

**Samedi, le 19 septembre**  
(heure avancée)

Inscription des délégués au cours de l'après-midi et de la soirée à l'édifice des Syndicats catholiques 1231 est, rue Demontigny, Montréal. Tous les délégués devront présenter leurs lettres de créances avant 11 heures du soir.

**Dimanche, le 20 septembre**

9 h. a. m. — Inscription des délégués au local des Syndicats catholiques, 1231 est, rue Demontigny, Montréal.

10 h. 30 a. m. — Ralliement des délégués et invités, à l'édifice des Syndicats catholiques et départ pour l'église de Sainte-Catherine (rue Amherst, angle Robin).

11 h. a. m. — Messe d'ouverture du Congrès de la C.T.C.C. célébrée par l'abbé Jean Bertrand, aumônier général de la C.T.C.C. Le sermon sera donné par le chanoine W. Caillé, aumônier général des oeuvres sociales du diocèse de Joliette. Après la messe photo des congressistes sur le portique de l'église.

1 h. p. m. — Dîner d'ouverture du Congrès de la C.T.C.C. sous la présidence de M. Philippe Girard, président du Conseil central des Syndicats catholiques et Nationaux de Montréal.

8 h. p. m. — Ouverture officielle du XXle Congrès de la C.T.C.C. à la salle de l'Assistance publique, 458 rue Lagache-tière est. Rapport du Comité des Pouvoirs et Comités. Rapport du Comité des lettres de créance. Rapport du président général de la C.T.C.C. Rapport du Bureau Confédéral par le secrétaire général.

**Lundi, le 21 septembre**

9 h. a. m. — 8ème séance du Congrès. Rapport du trésorier général.

2 h. p. m. — 3ème séance du Congrès. Rapport des Fédérations et du Comité des résolutions.

8 h. p. m. — 4ème séance du Congrès. Rapport du Comité du Bureau Confédéral et des vérificateurs. Sur: Rapport du président. Rapport du Bureau Confédéral. Rapport du Comité des vérificateurs.

**Mardi, le 22 septembre**

8 h. a. m. — Messe pour les défunts des Syndicats catholiques à l'église de Sainte-Catherine (rue Amherst, angle Robin).

9 h. a. m. — 5ème séance du Congrès. Suite de l'étude des rapports des Fédérations. Etude du feuilletton général et du rapport du Comité des résolutions.

2 h. p. m. — 6ème séance du Congrès. Suite de l'étude du feuilletton général et du rapport du Comité des résolutions.

8 h. p. m. — 7ème séance du Congrès. Suite de l'étude du feuilletton général et du rapport du Comité des résolutions.

**Mercredi, le 23 septembre**

9 h. a. m. — 8ème séance du Congrès. Suite de l'étude du feuilletton général et du rapport du Comité des résolutions.

(Suite à la page 4)

# Loi de 1940 sur L'Assurance-Chômage

ART. 16 —

(1) Lorsqu'une personne employée prouve à la satisfaction de la Commission:

a) qu'elle remplit un emploi saisonnier ne dépassant pas ordinairement vingt semaines en une année quelconque et qu'elle ne remplit habituellement aucun autre emploi assurable; ou

b) qu'elle a l'habitude de travailler pour une durée inférieure à celle du jour de travail ordinaire.

la Commission lui décerne un certificat l'exemptant de l'obligation de contribuer ainsi que le prescrit la présente loi, et le titulaire dudit certificat ne doit pas être assuré sous le régime de la présente loi.

(2) Ce certificat est sujet à annulation sur une preuve jugée satisfaisante par la Commission, que le titulaire n'y a désormais plus droit.

(3) Toutes les demandes d'exemption doivent être présentées à la Commission en la manière prévue et sous les conditions prescrites.

## CONTRIBUTIONS

ART. 17 —

(1) Les fonds requis pour subvenir aux prestations d'assurance et pour effectuer tous autres paiements dont la présente loi prescrit la remise à même la Caisse d'assurance-chômage, établie en exécution de la présente Partie de cette loi, doivent provenir en partie de deniers pourvus par le Parlement, en partie de contributions par des personnes employées et en partie de contributions par les employeurs de ces personnes.

**Nous verrons à l'article 77 que le gouvernement accorde une subvention du cinquième du total des contributions des employeurs et des employés. Les dépenses d'administration sont aussi payées par le gouvernement, de sorte que toutes les sommes perçues, soit par contributions, par subventions ou autrement, sont portées à la Caisse pour garantir aux assurés le paiement des prestations auxquelles ceux-ci pourraient avoir droit.**

ART. 17 —

(2) Sous réserve des dispositions de la présente loi et de ses règlements d'exécution, une contribution au taux hebdomadaire prévu à la Deuxième Annexe de la présente loi est exigible pour chaque semaine civile durant laquelle une personne employée est au service d'un employeur.

Nous donnons immédiatement cette échelle des contributions:

Numéro de renvoi pour catégorie	Catégorie de personnes employées	TAUX HEDOMADAIRE	
		Patron	Personne Employée
0	Gagnant moins de 90 cents par jour. (Art. 19 (3) ou Agées de moins de 16 ans (Art. 19 (4)).	18 cent	9 cents (payés pour par le patron son compte)
1	Gagnant \$5.40 mais moins de \$7.50 dans une semaine.	21 cents	12 cents
2	Gagnant \$7.50 mais moins de \$9.60 dans une semaine.	25 cents	15 cents
3	Gagnant \$9.60 mais moins de \$12 dans une semaine.	25 cents	18 cents
4	Gagnant \$12 mais moins de \$15 dans une semaine.	25 cents	21 cents
5	Gagnant \$15 mais moins de \$20 dans une semaine.	27 cents	24 cents
6	Gagnant \$20 mais moins de \$26 dans une semaine.	27 cents	30 cents
7	Gagnant \$26 mais moins de \$38.50 dans une semaine ou \$2,000 par année. (Première Annexe n).	27 cents	36 cents

TAUX QUOTIDIEN: En ce qui concerne chaque catégorie, le taux quotidien des contributions est un sixième du taux hebdomadaire. (Article 17 (4)).

ART. 17 —

(3) Lorsqu'une personne employée travaille, pour un employeur, dans une semaine civile, pour l'entière semaine de travail, elle est censée avoir travaillé pour ce dernier pendant toute cette semaine civile, et nul autre employeur n'est tenu de verser de contribution à son égard dans la semaine en question.

(4) Si dans une semaine civile une personne employée n'est pas au service d'un employeur pour une entière semaine de travail comme susdit, mais est au service d'un employeur pour une période plus courte que l'entière semaine de travail susdite, alors une contribution quotidienne d'un sixième du taux hebdomadaire est exigible à son égard pour chaque jour durant la totalité ou partie duquel elle travaille ainsi pour un employeur.

Toutefois, si une personne employée travaille pour plus d'un employeur en un jour quelconque, son premier employeur ce jour-là, sous réserve des règlements de la Commission, est censé l'employer aux fins des dispositions de la présente loi se rapportant au paiement des contributions, et nulle autre con-

(suite à la page 9)



## GANTERIE

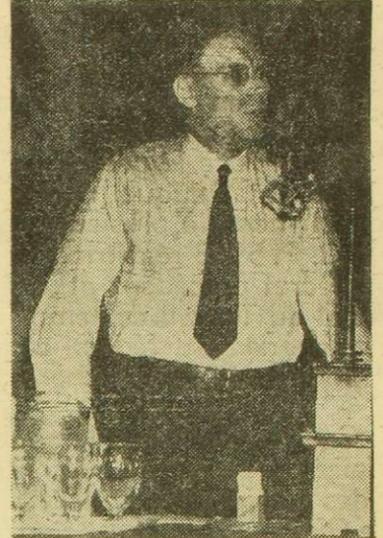
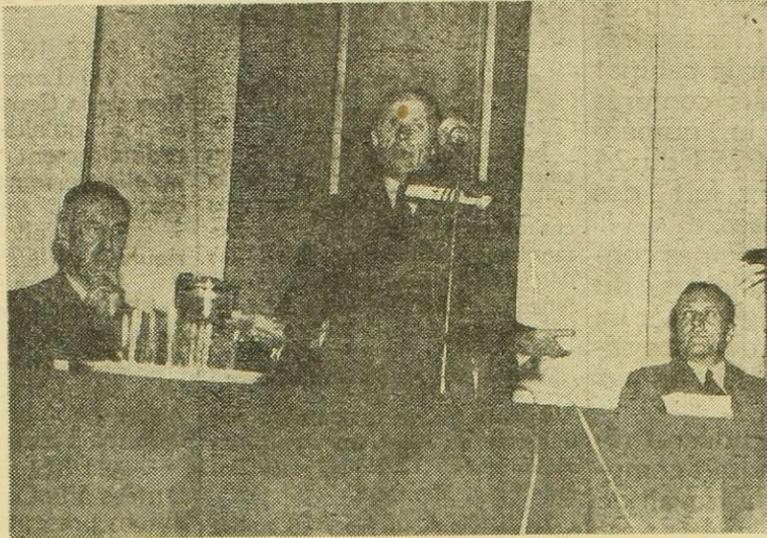
Gilets de cuir — Tricots  
Vêtements de travail Chemises  
Costumes pour le sport,  
etc., etc,

**Acme Glove Works Limited**

MONTREAL

Fabriques à Montréal, Joliette, Loretteville et St-Tite

## Quatre ministres viennent s'entretenir avec nos ouvriers



A l'extrême gauche, l'honorable Humphrey Mitchell, ministre fédéral du Travail; au centre, l'honorable Adélard Godbout, premier ministre de la province, portant la parole; assis à sa gauche l'honorable Philippe Brais, à sa droite M. E. A. Macnutt; dernière photo à droite, l'honorable J. L. Ilsley, ministre des Finances à Ottawa. Ces photos ont été prises lors d'une assemblée spéciale tenue le 21 août dernier à l'hôtel Mont-Royal de Montréal. Cette réunion qui groupait, en plus des honorables ministres, des chefs ouvriers venant de toutes les parties de la province, avait pour but d'étudier les problèmes de l'heure qui préoccupent les classes laborieuses et surtout les problèmes de finance de guerre. L'assemblée était sous la présidence de l'honorable Philippe Brais, président de la section provinciale du Comité des Finances de guerre, et dura toute la journée. Elle fut marquée de discussions et d'entretiens amicaux entre les ministres et les représentants des ouvriers.

### Maîtres chez nous

Depuis toujours nous préconisons pour les syndicats catholiques, l'autonomie nationale. La raison est toute simple: Nous avons foi en la capacité des nôtres de gérer leurs affaires et de régler leurs relations avec les patrons, sans avoir à se soumettre à la dictature d'organisations de l'extérieur. Ces chefs nous sont inconnus pour la plupart, ne parlent pas notre langue, n'ont pas nos sentiments religieux et patriotiques.

Nos chefs, même les plus humbles, ne font jamais appel aux passions des gens quand ils sont appelés à parler aux assemblées publiques ou des syndicats, mais à la saine raison, et c'est là ce qui fait leur supériorité sur les propagandistes grassement payés par l'Internationale ou le Pancanadien, même s'ils sont de notre langue.

Ces propagandistes, dans leurs efforts pour organiser les ouvriers et les ouvrières des usines Bouchard, ont porté des accusations méprisables contre nos chefs et fait des insinuations malsaines contre nos aumôniers.

C'est là le résultat de leur neutralité en matière de religion. Hypocritement, ils eurent l'effronterie de se rendre auprès de certains curés pour proclamer leur catholicisme et soutenir que leurs moyens de propagande sont supérieurs à ceux des syndicats et que leurs chances de succès étaient de beaucoup plus grandes.

Les idées saines lancées par nos propagandistes syndicaux porteront des fruits qui seront bénéficiaires au syndicalisme catholique.

J.-E.-A. PIN

### Une nécessité indiscutable

Les ouvriers et les ouvrières de l'industrie ont autant besoin d'organisation que l'oiseau de ses ailes pour franchir l'espace; que le poisson de ses nageoires pour monter et descendre dans l'eau pour y trouver sa nourriture, qu'un convoi de wagons d'une locomotive pour parcourir de longues distances, que le paquebot d'un gouvernail pour naviguer sur les mers, etc.

Pour se protéger contre les injustices, pour obtenir des conditions et heures de travail convenables, pour que le salaire soit convenable et suffisant pour vivre comme un être humain, l'ouvrier a besoin d'un syndicat bâti sur des bases solides et possédant une doctrine reposant sur les principes de la justice et de la charité.

Si l'ouvrière industrielle a besoin de tout ce qui est plus haut énuméré, elle a surtout besoin du syndicat pour obtenir que l'employeur, le surintendant, le contremaître et les compagnons de travail respectent sa dignité de femme morale.

Le syndicat catholique national offre aux ouvriers et aux ouvrières toutes les garanties nécessaires pour qu'ils y recourent sincèrement et en deviennent des membres sérieux, convaincus et profondément attachés. C'est à cette seule condition que le syndicat deviendra cette valeur numérique et morale qui en imposera et qui pourra réaliser ce qu'on attend de lui.

J.-E.-A. PIN

Tél. : FR. 0117

**HOTEL LAFAYETTE**

A.-H. PATENAUE, prop.

Bières, vins et spiritueux servis tous les jours

**AMHERST et DEMONTIGNY** (à proximité de l'édifice des Syndicats)

### Le vrai communiste est toujours illégal

Le 1er août dernier, MM. R. B. Hanson, chef conservateur, et J. Coldwell, chef de la C.C.F., demandèrent à l'honorable ministre de la Justice, Louis Saint-Laurent, ce que le gouvernement ferait de la recommandation formulée par un comité de la Chambre des communes, de lever l'interdit contre le parti communiste.

A cette question posée à la Chambre des communes, l'honorable Saint-Laurent répondit:

"Je pense qu'il serait très regrettable de faire quoi que ce soit qui créerait l'impression que le Canada a levé l'interdit qui frappe le parti communiste, geste qui pourrait être interprété par certains groupes de citoyens canadiens comme une approbation du parti communiste."

"Au sujet des poursuites contre les gens qui sont accusés d'avoir fait des déclarations susceptibles de nuire à la conduite de la guerre, le mi-

nistre a dit qu'il n'avait pas l'intention de détenir qui que ce soit pour ses opinions politiques. Les mesures de répression, a-t-il dit, ne peuvent être employées d'une manière justifiable que pour des actes jugés subversifs.

"Je suis d'avis, a dit aussi M. Saint-Laurent, que la véritable doctrine communiste est illégale ici, nonobstant ce que comportent les Règlements de la défense du Canada, tout comme c'est le cas aux Etats-Unis. Je pense aussi que ceux auxquels on a appliqué l'étiquette communiste ne sont pas tous des partisans de cette doctrine. Mais je ne voudrais pas recommander au cabinet quoi que ce soit qui puisse être interprété par le pays en général comme la légalisation du vrai communisme au Canada."

M. Saint-Laurent a dit également au sujet du communisme: "Contrairement à ce qu'on peut penser à l'étranger, le Canada n'est pas le seul

pays où le communisme est illégal. Et il a ajouté que le gouvernement étudiera les recommandations du comité spécial."

La C.T.C.C., qui s'est toujours opposée à la levée de l'interdit du parti communiste, est heureuse de féliciter l'honorable ministre de la Justice pour sa déclaration. Elle exprime également l'espoir que le ministère de la Justice ne remettra pas en liberté ceux qui actuellement sont dans les camps d'internement à cause de leurs activités subversives passées, surtout dans nos mouvements ouvriers.

Le besoin d'union chez les ouvriers, en vue d'une plus grande production industrielle, est trop grand pour qu'on puisse se permettre de jeter parmi eux des hommes sans scrupule, qui, en semant la discorde et la haine parmi les travailleurs, les distraient de leurs besoins essentielles.

A. B.

### Eloge des Syndicats Catholiques Nationaux

Me Roger Brossard, professeur des relations ouvrières à l'Université de Montréal, parlant devant l'Institut Canadien des affaires publiques, au Lac Couchiching, Ontario, le 22 août 1942, s'est porté à la défense des unions catholiques de Québec.

"Les syndicats, a-t-il dit, ont joué un rôle très important et très utile dans la province. Peut-être à cause même de leurs défauts inhérents ils ont exercé le rôle de pacificateurs au sein de la classe ouvrière qui s'est confiée à eux, et même chez les ouvriers non organisés. Si l'on excepte de très rares circonstances, ils n'ont pas fait preuve de cet antagonisme agressif qui s'est manifesté chez d'autres organismes ouvriers.

"Je crois que l'on peut dire que si, d'un côté, les Syndicats

Catholiques n'ont pas aussi bien réussi que les autres à obtenir pour leurs membres les conditions de travail qui leur semblaient justes et raisonnables, d'un autre côté, ils se sont montrés mieux disposés que les autres à négocier paisiblement et à coopérer avec les patrons et n'ont pas, de façon générale, été aussi exigeants et aussi pressants dans leurs demandes.

#### Eloges de l'ouvrier

"Les ouvriers se sont montrés, dans l'ensemble, tout à la hauteur des circonstances tragiques actuelles mais malheureusement il existe des indices que cette quiétude n'est que le calme qui précède la tempête. On peut entrevoir des signes avant-coureurs de choses tragiques qui suivront la guerre et qui peuvent même se produire avant la fin des

hostilités, à moins que des mesures ne soient immédiatement prises pour les conjurer.

"Je fais ici allusion aux tentatives ouvertes faites par certains chefs ouvriers pour inféoder dans des unions purement indépendantes, plus souvent dans les trois principales organisations ouvrières, les milliers de travailleurs engagés dans les industries de guerre.

"Il ne semble pas y avoir à redire si l'ouvrier donne son allégeance à un parti politique existant, mais je crois qu'il existe un grand danger latent si l'on permet aux travailleurs d'être organisés, sans l'intervention de l'Etat, par des défenseurs, des opprimés surgis tout à coup à la surface, par des hypocrites cherchant avant tout leurs avantages ou par des exploités du monde ouvrier."

Notre journal est heureux d'offrir ses meilleurs souhaits aux ouvriers à l'occasion de la fête du travail !

# Mentalité dangereuse

Sachons voir où se trouve le juste milieu!

Il faut soviétiser notre politique.

Telle est la déclaration que le célèbre écrivain anglais Bernard Shaw — humoriste à ses heures — a faite à l'occasion de son 86e anniversaire de naissance. Le vieillard a également ajouté que "de tous les systèmes de gouvernement possibles, le parlementarisme britannique, supposé être le modèle des démocraties, est vraiment le plus mauvais. Il fut inventé voici 250 ans pour briser la puissance parlementaire qui ne servait qu'aux rivalités ministérielles et qui se bornait à ramasser des fonds pour faire la guerre à Louis XIV. Ce régime durant 250 ans n'a pas été capable de faire autant pour le développement de l'industrie et de la civilisation anglaise que la Russie a fait durant 250 jours par année, depuis vingt ans."

Nous n'avons pas pour mission de défendre le parlementarisme britannique! Même en admettant qu'il ait été mauvais, il n'y a pas de raison de vouloir le remplacer par un système qui soit pire encore!

Que Bernard Shaw soit un excellent humoriste, nous l'admettons, mais nous ne sommes pas du tout sûr qu'il soit un bon politique!

D'ailleurs les politiques à 86 ans ont passé l'âge et l'habitude de faire des déclarations...

De tout cela il ressort que le vieil Anglais, devenu plus sentimental que réaliste sur ses vieux jours, est tombé en plein dans le panneau ouvert par la propagande communiste...

Si nous relevons ces paroles de M. Shaw, ce n'est pas tant à cause de l'importance qu'elles peuvent revêtir en elles-mêmes, que parce qu'elles révèlent et résument tout un état d'esprit et une mentalité existant depuis quelques mois, à savoir la glorification du régime soviétique.

Notre système démocratique passe actuellement par l'épreuve des comparaisons et par les critiques acerbes qu'amènent fatalement les revers de toute guerre.

D'une part quelques-uns, sentant que ce système démocratique est loin d'être parfait mais corrigible, proposent des réformes, apportent leurs suggestions; d'autre part, il en est qui veulent à tout prix passer ce système démocratique par-dessus bord. Ce sont ces derniers qui tomberont le plus facilement dans les filets tendus par les propagandistes communistes; étant réactionnaires à outrance, ils sont mûrs

pour être éblouis par la mise en scène habile et diabolique des communistes.

Un brave Canadien, faisant partie de la force constabulaire de Montréal, après avoir lu cette déclaration de M. Shaw dans un journal du matin, ne put s'empêcher de me dire avec l'accent d'un homme heureux d'avoir enfin trouvé la vérité: "Mon cher ami, vous savez, un grand écrivain comme Bernard Shaw, ça connaît son affaire et ce qu'il dit sur la pourriture du parlementarisme anglais, c'est vrai; en Russie, vous savez, ça va bien, depuis longtemps il n'y a plus de chômeurs..." Et il continua ainsi à chanter les louanges et les bienfaits du régime soviétique.

Cet homme, il était sincère. Son tort était d'être trop crédule vis-à-vis de cette propagande insidieuse que l'on fait actuellement en faveur du communisme. Bien intentionné, il cherchait autour de lui un système qui proposât des réformes au malaise qu'il constatait. A cause de la renommée de Bernard Shaw, il était disposé à goûter la pilule soviétique, parce qu'elle lui était montrée comme succulente, appétissante et parce que surtout elle lui paraissait moins amère que toutes les pilules qu'on lui avait servies dans le passé.

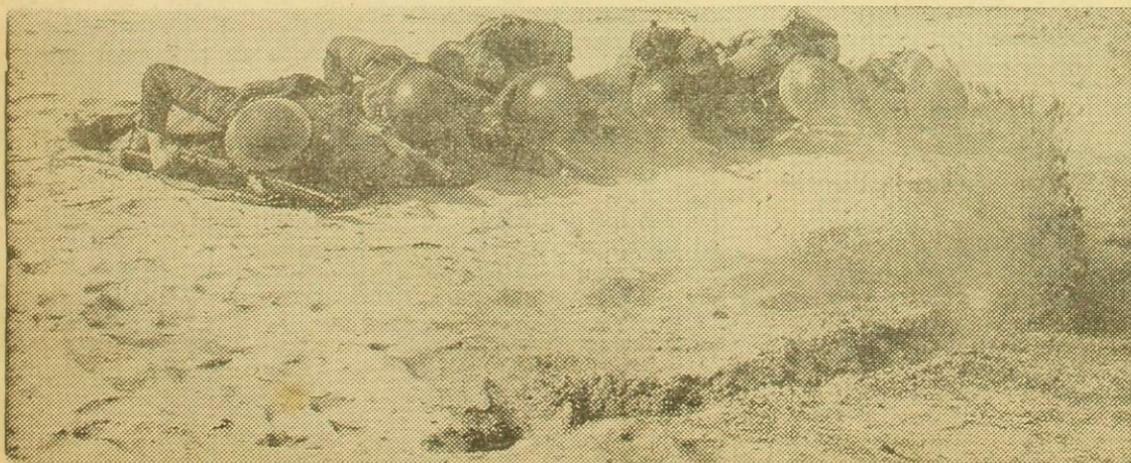
Ce brave homme ne fit pas d'objections à écouter l'exposition des faits démontrant qu'il y avait une large part de mise en scène et de mensonges dans toute cette propagande communiste dont on nous infeste depuis la participation russe.

Nous tenons à mettre nos lecteurs en garde contre cette propagande que font chez nous les communistes. Qu'il y ait des réformes à apporter à notre système démocratique, nous l'admettons, et nous ajouterons que le plus tôt elles seront faites, le plus vite on éloignera chez nous les causes nombreuses de luttes, de dissensions et même de révolutions.

Mais il importe que ces réformes tiennent compte du climat social de notre pays. Il faut avoir toujours présent à l'esprit qu'un régime édifié dans un pays ne répond pas nécessairement aux besoins et aux exigences d'un autre pays.

Sachons voir où se trouve le juste milieu et ne nous exposons pas par esprit de changement à remplacer un mal par un autre mal qui pourrait être pire.

Alphonse BEGIN



Les troupes de commandos britanniques s'entraînant à la rude école de l'entraînement réaliste.

# Situation intolérable!

Nul ne doute de la bonne volonté qu'ont nos gouvernants de maintenir la production de guerre à son maximum afin de ravitailler nos armées.

Toutefois, il nous semble, en ce qui concerne le ministère du Travail, en particulier, que ses meilleures intentions n'ont quelquefois aucune valeur, vu le fait qu'il a à son emploi des gens qui ne servent pas les véritables intérêts nationaux. Il en faut peu de ces gens pour compromettre la réputation de ce ministère et pour détruire l'action bienfaisante d'autres fonctionnaires bien intentionnés et qui font, eux, leurs devoirs.

C'est ainsi que les Unions Internationales et le Congrès Canadien (C.I.O.), deux des unions les plus responsables de nos troubles ouvriers, se vantent d'avoir de bons amis et des sympathisants à l'emploi du ministère du Travail.

On rapporte même que certains de ces fonctionnaires, sympathiques à une union en particulier, sont allés assez loin! Ils auraient exigé l'atelier fermé dans certaines usines en faveur de cette union, malgré les désirs exprimés par les ouvriers de s'organiser dans l'union de leur choix.

Il n'est pas surprenant, devant ces faits, que des agitateurs, comptant sur l'influence de leurs bons amis pour les protéger, se soient permis de provoquer des grèves et des ralentissements au travail,

sans prendre en considération la gravité de telles mesures en temps de guerre!

Nous sommes assurés que le ministère du Travail réprouve tous ces conflits qui peuvent saboter la production: mais il faut qu'il aille à la source du mal s'il veut apporter les correctifs appropriés aux circonstances et remédier à cet état de choses.

Il est sûr que ce ministère s'attirera un jour force désagréments, si certains de ses fonctionnaires continuent à se faire ainsi les propagandistes d'une union quelle qu'elle soit.

Les ouvriers ont le droit de s'organiser librement, et ils désirent voir dans les représentants du gouvernement des hommes impartiaux et compétents qui les aident à la solution de leurs problèmes, sans avoir l'arrière-pensée de faire de la propagande pour une organisation ouvrière quelconque.

Si nous rapportons ces faits, ce n'est pas pour créer des embêtements au ministère du Travail. Au contraire, c'est seulement pour lui faire part d'un état de choses propre à miner la confiance des ouvriers envers lui.

Et nous savons que le Ministère du Travail tient à conserver cette confiance sans laquelle rien de sérieux ne peut se faire.

Alphonse BEGIN

# Beaucoup de bruit pour rien!

C'est ce que font le plus souvent les Unions Internationales et le Congrès Canadien (C.I.O.)

L'attitude des Unions Internationales et du Congrès Canadien (C.I.O.), ressemble étrangement à l'heure actuelle à la conduite de certains enfants gâtés: ils se mettent à crier, à pleurnicher, à faire du bruit pour qu'on s'occupe d'eux...

Il peut arriver que des ouvriers bien intentionnés se laissent prendre par les grandes démonstrations tapageuses de ces unions qui complètent tout ce vacarme en offrant des plats copieux de promesses.

Mais ces ouvriers en viennent vite à la conclusion que tous ces organisateurs de spectacles, ces batteurs de chaudières et de tambours, se fichent pas mal d'eux autres.

Ils se rendent compte que le règlement de leurs problèmes ne se fait pas à coup de trompettes, mais par un examen sérieux et approfondi des faits.

Les intérêts de la classe ouvrière sont une chose trop sérieuse pour qu'on les confie à des "faiseux" de discours, à des hableurs habitués à faire de l'organisation ouvrière à la manière de ces brocanteurs de toutes sortes d'articles et de bebelles qui achalant les gens par leurs cris dans les cirques et les expositions.

Si, dans la province de Québec, les ouvriers n'ont pas retiré tous les bénéfices et avantages qu'ils étaient en droit

d'attendre de leurs organisations syndicales, c'est dû pour une large part à ces charlatans ou faux médecins qui les ont exploités.

Depuis trop longtemps, il s'en est trouvé de ces prétendus chefs ouvriers qui se sont occupés de l'organisation ouvrière dans le seul but de monter des "rackets" et ce, toujours, aux dépens des travailleurs.

S'apitoyer tout à coup sur le sort des ouvriers, les réunir pour leur faire les promesses les plus alléchantes, collecter d'eux de fortes contributions et les laisser ensuite dans leur ancienne misère, telle a trop souvent été la conduite de ces organisateurs d'occasion...

Ouvriers canadiens, méfiez-vous de ces unions qui vous arrivent tambour-battant et orchestre en tête. Demandez-vous où ces unions ont pu recueillir l'argent nécessaire à des manifestations souvent très dispendieuses.

Cet argent qu'ils dépensent à profusion, croyez-vous que ceux qui le leur ont fourni sont prêts à le donner sans espoir de retour?

La générosité est rare en ce siècle, et dites-vous bien que tous ces spectacles organisés à coup d'argent, c'est vous en définitive qui les paierez par les contributions que vous arracheront ces organisations sans scrupule.

Alphonse BEGIN

# Questions Economiques

Les lecteurs désireux de voir traiter ici certaines questions, d'obtenir des détails supplémentaires sur les sujets étudiés ou de discuter les opinions de l'auteur, sont priés d'écrire au signataire, à 535, avenue Viger, Montréal.

## Les méfaits de la machine

La crainte de voir le patron abuser des progrès techniques pour enfler ses profits n'est pas la seule, ni peut-être la plus importante objection de l'ouvrier contre le machinisme et les méthodes modernes de travail. Il en est une autre, fondée celle-là sur un préjugé assis sur des apparences: la machine enlèverait du travail à la classe ouvrière et abrutirait l'ouvrier; il faudrait donc s'y opposer et aussi ne pas travailler trop vite afin de permettre à plus d'ouvriers de trouver de l'emploi.

Théorie et pratiques d'autant plus néfastes qu'elles sont fausses. Dont la fausseté éclate du fait même qu'elles ont pour objet et pour résultats de réduire la production. Or — j'y ai insisté maintes fois, mais je ne le répéterai jamais trop — comment la classe ouvrière peut-elle prétendre améliorer son sort, c'est-à-dire créer une prospérité générale, en arrêtant la production de la quantité de marchandises nécessaires pour rendre cette prospérité possible en assurant de tout à tous?

Cette seule question est bien propre à jeter le doute dans l'âme de ceux qui font quelque place à leur raison dans la conduite de leur vie. Elle ne satisfiera toutefois pas entièrement. D'où vient, me demandera-t-on, ce sentiment que la machine déplace l'ouvrier et, en le remplaçant, le jette sur le pavé? Il sort d'un fait incontestable; mais d'un fait mal interprété, dont résulte une apparence, une illusion.

### Le mirage de la machine créatrice de chômage

Le point de départ est un fait incontestable: on peut citer des cas où l'entrée d'une machine dans telle usine a permis de diminuer le nombre des ouvriers. Ce n'est pourtant pas un fait général: on pourrait citer d'autres exemples où l'installation d'une machine a coïncidé, au contraire, avec une augmentation du nombre des salariés dans l'entreprise. A ce stade de l'observation, l'une ou l'autre éventualité dépend des circonstances.

Mais c'est toujours raisonner faussement que de dire d'une façon générale: telle machine fait le travail de 100 hommes; elle crée donc 100 chômeurs. Si cette machine permet la fabrication d'un produit nouveau, elle ne remplace personne: elle exigera au contraire plus d'hommes. Et sans elle, dans la plupart des cas, l'homme n'eût pas été capable de fabriquer l'objet en question; ou ne l'eût pu qu'à un prix inabordable. C'est là le cas de toutes les industries modernes: automobile, radio, commodités modernes, outillage de bureau, aviation, chemin de fer, etc.

Même dans les autres industries, l'introduction d'une machine qui remplace 100 hommes a très souvent pour objet, par la réduction du coût de revient, d'étendre le marché du produit à une nouvelle couche de consommateurs et de permettre aussi un accroissement si considérable de la production que, loin de diminuer, le personnel augmente tout de suite.

La question de savoir si une machine a ou non mis à pied un certain nombre d'hommes n'en est donc pas une qui se

résout dans l'abstrait, par des raisonnements. C'en est une de cas d'espèce. Il est essentiel de déterminer par enquête, non pas comment, par sa capacité, la machine pouvait remplacer d'hommes, mais de combien le personnel de telle usine donnée s'est trouvé diminué par l'introduction de telle machine à tel moment donné.

Et encore, une fois qu'on aura démontré l'existence de chômage dans tel cas donné, tout cela ne signifiera rien ou ne signifiera pas ce que l'on croit généralement, parce qu'on oublie un autre fait, non moins incontestable.

### Une machine ne tombe pas du ciel

Cette machine, qui amène le renvoi de 100 hommes de telle usine, il a fallu la fabriquer avant de l'installer. Pour la fabriquer, il a fallu des inventeurs pour la concevoir, des techniciens pour en exécuter les plans, des mineurs et tous les employés des compagnies minières pour fournir le minerai nécessaire à sa fabrication, des usines métallurgiques ou sidérurgiques avec toute leur organisation pour transformer ce minerai, des fabriques de machines proprement dites. Et autour de cela, toute l'activité financière et commerciale indispensable à la fabrication et à la vente. Avant même que la machine n'entre dans une entreprise pour y travailler, c'est tout ce monde-là qu'elle a mis ou qu'elle a maintenu au travail.

Un peu de réflexion sur ce point et sur les autres nous permettra maintenant de mieux voir le sens véritable du renvoi des 100 ouvriers à l'usine A. Il signifie que la machine a supprimé l'utilité de

leur métier, mais que d'autres métiers sont nés qui exigent du travail de centaines d'autres ouvriers. Il y a déplacement du genre de travail, du métier, mais non diminution du nombre d'hommes au travail.

Généralement, les métiers qui disparaissent sont les métiers les plus pénibles. Remarquable par exemple, depuis un siècle, est l'augmentation du nombre de techniciens, d'ouvriers qualifiés, d'employés à collets blancs — comptables, garçons de bureau, sténographes, commis de toute sorte, etc. —, alors que d'autres besoins particulièrement durs se font de moins en moins à la main (excavation, par exemple).

Cela n'est-il pas désirable d'ailleurs? Quel est l'ouvrier adonné à une besogne très pénible qui tient absolument à ce que son fils continue à peiner autant que lui, qui ne sera pas heureux de voir le progrès lui fournir un emploi moins ardu, venu à point pour remplacer l'autre désormais mécanisé?

### Et l'ouvrier abruti?

La question de l'abrutissement de l'ouvrier par la machine n'en est pas moins exagérée. Il est possible, même certain, qu'il est plus abrutissant de travailler une heure sur une machine ou dans une chaîne que d'exercer pendant une heure la besogne variée de l'ancien artisan.

Mais, sans compter qu'il faudrait distinguer entre les métiers (est-il moins abrutissant de pelleter dans un trou pendant des heures?), le point défectueux de l'argument est le suivant. Au temps où il n'y avait pas ou peu de machines, on devait travailler douze, quatorze et seize heures par jour pour arriver à fournir au marché une quantité de produits des dizaines et des centaines

de fois moins considérable qu'aujourd'hui.

Aujourd'hui, on n'en travaille que huit pour des salaires plus élevés, et pourtant la somme de biens dont nous disposons est incomparablement plus forte et plus variée. Cela, même les luttes syndicales les plus intransigeantes ne l'auraient pas gagné — ou alors le monde aurait crevé de faim — si la machine et l'organisation scientifique du travail ne l'avaient pas d'abord rendu possible.

La question bien posée devient alors: que vaut-il mieux? est-il moins abrutissant de travailler dix à quinze heures par jour à des besognes purement matérielles, exigeant plus de l'intelligence il est vrai, mais quand même terre à terre? ou ne vaut-il pas mieux se débarrasser des besognes matérielles en huit heures, même en abdiquant en partie son intelligence, afin de disposer ensuite de plus de temps pour des plaisirs qui peuvent être purement de l'intelligence au sens le plus large du mot?

Que l'ouvrier n'utilise pas aussi bien ses loisirs qu'il le pourrait — ce qu'on objecte généralement à cette argumentation — ne prouve rien contre la machine. Cela prouve qu'on n'a pas résolu le problème de l'utilisation des loisirs dont dispose maintenant

la masse, grâce à la machine. Quant au cas précédent des métiers supprimés par la machine, il n'appelle pas davantage la suppression de la machine ou la restriction de son usage. Ce qu'il exige, c'est une organisation visant à alléger les souffrances temporaires qu'impose à quelques individus la disparition de leur métier. Comme le bonheur des uns (les nouveaux ouvriers qui travaillent dans les nouveaux métiers) ne fait pas celui des autres qui voient leur métier supprimé, il faudrait s'occuper de ceux-ci pour leur faciliter la réadaptation aux nouvelles techniques et le passage à un nouvel emploi.

C'est à la solution de ces deux problèmes — réadaptation des ouvriers des métiers relevés par la machine et organisation des loisirs — que les syndicats ouvriers doivent s'intéresser, et non pas à empêcher l'expansion bienfaisante et sans douleur (une fois ces deux problèmes résolus) du machinisme. Bienfaisante, parce que non seulement elle accroît la production, mais qu'elle supprime les travaux les plus pénibles et qu'elle accroît les loisirs, utilisables pour une amélioration spirituelle de l'humanité.

François-Albert ANGERS,  
prof. à l'Ecole des Hautes  
Etudes Commerciales

## LUCIEN GROTHÉ

AVOCAT ET PROCUREUR

10 est, St-Jacques, Montréal

HARbour 0138

"Depuis près d'un demi-siècle, toujours le même but,  
réduire le taux de la mortalité infantile à Montréal"

FRONTENAC 3121

*J. Joubert*  
LIMITÉE

# MINISTÈRE DU TRAVAIL

DE LA

# PROVINCE DE QUÉBEC

### Salaires et Conditions de Travail

Loi de la convention collective  
Loi du salaire minimum  
Cédules des justes salaires pour les travaux du gouvernement  
Service de conciliation et d'arbitrage  
Loi du repos hebdomadaire.

Honorable Edgar ROCHETTE, C.R.,  
Ministre

### Sécurité

Loi des établissements industriels et commerciaux  
Loi des édifices publics  
Loi des paratonnerres  
Loi des mécaniciens de machines fixes  
Loi des appareils sous pression  
Loi des mécaniciens en tuyauterie.

J. O'Connell MAHER,  
Directeur des Services.

### Prévoyance sociale

Loi des accidents du travail  
Service de placement provincial  
Loi des pensions aux aveugles de Québec  
Loi de l'assistance aux nécessiteux.

Gérard TREMBLAY,  
Sous-ministre

# Loi de 1940 sur L'Assurance-Chômage

(Suite de la page 5)

tribution n'est payable à son égard ce jour-là par un autre employeur.

Ainsi, si un peintre travaille trois heures de temps le matin pour terminer son ouvrage chez monsieur A, puis se rend chez monsieur B l'après-midi pour commencer un autre ouvrage et fait quatre heures, il n'en restera pas moins à monsieur A de régler la contribution de la journée pour cet ouvrier.

### VOICI DEUX EXEMPLES

a)

Un peintre fait ses trois heures de travail le lundi matin et il lui revient, disons \$2; l'opération suivante s'impose:

6 jours X \$2: \$12 représentant un timbre complet de la catégorie 4.

Donc 1-6 de timbre de cette catégorie 4 doit être apposé.

b)

Ce même peintre travaille, disons, les lundi, mardi et mercredis à raison de \$4 par jour, et termine son travail le jeudi matin et il reçoit \$2 pour cet avant-midi; le tout lui donne donc une somme de \$14.

Voici l'opération s'imposant:

\$14 X 6 jours: \$21 le classant 4 jours dans la catégorie 6.

Donc 4-6 de timbre de cette catégorie 6 doivent être apposés.

Le deuxième patron n'aura pas à s'occuper de la question du timbre pour le jeudi après-midi, il ne tiendra compte, au point de vue timbres d'assurance, que du travail accompli le vendredi et le samedi pour déterminer la catégorie de timbre qu'il doit apposer pour ces deux jours.

(5) La Commission peut, nonobstant ce qui est contenu aux présentes, prescrire des taux de contribution pour des périodes supérieures à une semaine sur une base sensiblement équivalente aux taux de la Deuxième Annexe de la présente loi et, par ces règlements, peut déterminer les taux de contribution hebdomadaires ou quotidiens aux fins de la Partie II de la présente loi.

ART. 18 — Sauf disposition contraire des règlements établis en vertu de la présente loi, l'employeur est d'abord tenu de verser à la fois la contribution par lui payable (en la présente loi appelée "contribution de l'employeur") et, pour le compte et à l'exclusion de la personne employée, la contribution payable par cette personne.

L.-V.-D. HURTUBISE,  
représentant de la Commission d'assurance-chômage  
auprès des organisations ouvrières.

## MAURICE JULIEN

AVOCAT ET PROCUREUR

JULIEN & JULIEN

Tél. Lancaster 5281 - 84 ouest, Notre-Dame - Montréal

## ANTONIO GARNEAU

AVOCAT ET PROCUREUR

DUGUAY, GARNEAU & CARIGNAN

276 ouest, rue St-Jacques - Tél. HA. 5111 - Montréal

La possession d'un compte d'épargne donne à celui qui l'a ouvert et qui l'augmente régulièrement, l'assurance et la confiance en soi qui conduisent au succès.

L'économie est une force nécessaire à qui veut réussir.

Ouvrez un compte d'épargne à

## LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

221 ouest, rue St-Jacques, Montréal

Où l'épargnant dépose ses économies . . .

PLateau 5151

ACHETER CHEZ

# DUPUIS

C'EST ECONOMISER

Chaque article acheté chez DUPUIS représente toujours la pleine valeur pour votre argent au triple point de vue de QUALITE, SERVICE et SATISFACTION.

La maison DUPUIS est dirigée par des Canadiens français et tous ses employés sont membres du Syndicat Catholique et National; elle mérite donc l'appui de tous les syndiqués.

## Dupuis Frères

Rues Ste-Catherine, St-André, DeMontigny et St-Christophe

## Constitution et Procès-Verbal de la C.T.C.C.

Nous portons à l'attention de tous les syndiqués que le Service de Librairie de la C.T.C.C., 1231 est de Montigny, tient à leur disposition les ouvrages suivants:

Constitution de la C.T.C.C., \$0.10 l'unité; Procès-Verbal du Congrès de 1941, \$1.00 l'unité.

Clairval 7902

**Aquila Lapointe**

ASSURANCES

4466, rue LaFontaine

Maisonneuve Montréal

## C. Lamond & Fils Ltée

Médailles et Bagues pour Gradués

Insignes émaillés pour Sociétés.

929, rue Bleury - MA. 7769

Tannerie : 4900, rue Iberville  
**Daoust, Lalonde & Cie, Ltée**

MANUFACTURIERS DE CHAUSSURES  
TANNEURS et CORROYEURS

Bureau et fabrique :  
939, SQUARE VICTORIA

MONTREAL

## I. NANTEL

BOIS  
DE  
SCIAGE

MASONITE  
TEN TEST  
BEAVER BOARD

Coin Papineau et De Montigny  
Téléphone :  
CH. 1300  
Montréal

## Monty, Gagnon & Monty

POMPES FUNEBRES

SALONS MORTUAIRES

1926 Plessis — AM. 8900

SERVICE D'AMBULANCES

4156 Adam — AM. 3733

206, rue Du Pont

Tél. : 4-4641

LA CIE  
**F. X. DROLET**  
QUEBEC

FABRICANTS D'ASCENSEURS

Ateliers de Mécanique Générale et Fonderie

Acier, Fonte, Cuivre et Aluminium

TOUTE REPARATION MECANIQUE

Spécialités : Bornes-fontaines, Soudure électrique et autogène.

Les employés des filatures de la Dominion Textile gagnent, actuellement, 27.9 pour cent, par heure, de plus que lors de notre entrée en guerre, —

## Bien que

Nos taxes soient seize fois plus élevées qu'en 1939,

## Bien que

Le coton brut nous coûte actuellement 70 pour cent plus cher qu'il nous coûtait cette année-là,

## Bien que

Nos prix de vente au public consommateur aient été rabaisés au niveau de ceux de février 1941, en conformité avec la politique nationale du contrôle des prix.

**DOMINION TEXTILE COMPANY**  
LIMITED



## Pour la mise en conserve

(RESUME DES OPERATIONS)

- 1.—Classifiez le produit (1ère, 2e et 3e qualités).
- 2.—Débarassez-vous de toute partie végétale ou terreuse qui y adhère.
- 3.—Lavez-le à l'eau bien claire et froide.
- 4.—Mettez-le dans un panier en broche ou une pièce de coton à fromage et ébouillantez-le (eau ou vapeur). Les légumes doivent y demeurer 2 à 10 minutes, les fruits 1 à 3 minutes, les viandes seront rôties ou bouillies pendant ½ heure.
- 5.—Plongez le produit dans l'eau froide pendant ½ minute.
- 6.—Mettez-le dans les bocaux ou boîtes en ayant soin de le presser le plus possible.
- 7.—Ajoutez un sirop chaud pour les fruits, une légère saumure chaude pour les légumes ou 1 cuillerée à thé de sel par pinte de légumes ou contenant d'une pinte.
- 8.—Fermez le bocal en verre partiellement. Pour cela, ne mettez en place que le ressort destiné à presser le couvercle en verre sur la rondelle de caoutchouc. Les bocaux munis d'une bande métallique, vissant sur le couvercle en verre, doivent être fermés de manière à pouvoir encore, après cuisson complète, visser cette bande métallique de 1-4 à 1-3 de tour au moins. Les boîtes sont fermées immédiatement.
- 9.—Déposez les bocaux ou boîtes dans le stérilisateur. Si vous employez un bain à eau chaude, submergez-les complètement. Si vous employez un stérilisateur à vapeur, versez-y de l'eau jusqu'au niveau du fond mobile et placez les récipients sur ce dernier.
- 10.—Stérilisez les fruits durant 16 à 20 minutes, les tomates 30 minutes, le blé d'Inde et les pois 3 heures, les autres légumes 1 à 2 heures, les viandes 3 heures. Si vous employez un autoclave, consultez les procédés indiqués dans ce bulletin.
- 11.—Retirez les conserves du stérilisateur et fermez les bocaux hermétiquement.
- 12.—Disposez les bocaux, le couvercle en bas, sur une table ou tablette pour vous assurer de leur complète herméticité. Après refroidissement, enveloppez-les et conservez-les dans un endroit sombre, sec et frais. Si des boîtes en fer-blanc sont employées, ces dernières doivent être placées dans une cuve d'eau froide jusqu'à complet refroidissement du produit. Les conserves de tomates cependant ne seront pas refroidies à moins qu'elles aient été stérilisées sous pression.

## Recettes éprouvées

### ROTI AU POT

Mettez la viande (épaule, paleron ou croupe) dans une chaudière en fer recouverte ou dans une poêle à frire avec le côté de la graisse tourné vers le bas. Lorsque ce côté est bien saisi, tournez et faites brunir les autres côtés parfaitement. Assaisonnez de sel, de poivre et d'un peu d'oignon (ou d'ail si on le préfère). Un oignon piqué de deux ou trois clous de girofle peut être doré légèrement avec la viande. On fait ensuite cuire la viande dans le même ustensile, bien couvert, ou dans la chaudière d'une marmite norvégienne. Laissez-la mijoter jusqu'à ce qu'elle soit bien tendre, ne la retournez qu'une fois pendant la cuisson. Il ne faut pas d'eau, mais certaines ménagères préfèrent se servir d'un peu d'eau. Le couvercle étanche gardera toute l'humidité. Donnez environ une heure par livre pour la cuisson. Faites une sauce de la graisse brune, vous servant d'une quantité égale de farine et d'eau. Une "marmite sans eau" est un superbe ustensile pour la cuisson du rôti au pot.

### ROTI AU POT AVEC LEGUMES

Essuyez avec un linge humide un rôti de 3 ou 4 livres de paleron (chuck) ou de croupe, liez avec des brochettes et roulez dans la farine. Faites saisir la viande de tous les côtés dans un peu de graisse, et placez dans une chaudière ou dans une poêle à braiser. Versez par-dessus la viande une tasse de chacun des suivants: carottes, oignons, navets hachés, et céleri en dés, qui ont été bouillis dans l'eau salée jusqu'à ce qu'ils soient tendres, et passés par frottement à travers une passoire grossière, et 3 cuillerées à soupe de graisse de viande ou de graisse de bacon. Assaisonnez au goût, recouvrez et faites cuire au four lentement, ou faites mijoter pendant environ 4 heures. Si le liquide dans lequel les légumes ont été bouillis n'est pas suffisant, on peut ajouter de l'eau au besoin. Épaississez légèrement la sauce et servez avec la viande.

### Chronique mensuelle

## Donnez-nous la préférence

Qu'achetez-vous sur le marché? Question indiscrète, me direz-vous, et à laquelle vous ne répondrez que lorsque vous aurez obtenu de votre chroniqueur quelques explications. L'auteur de ces lignes comprend votre hésitation. Il se défend d'ailleurs de toute enquête inopportune. Pas davantage, il ne désire épier vos allées et venues sur le marché, surveiller vos perquisitions dans les étaux de votre fournisseur, et encore moins pousser l'indiscrétion jusqu'à scruter le panier à provisions de madame à son retour. Non, là n'est pas son intention. Il veut simplement savoir si les fruits et les légumes consommés à votre table sont produits dans la province de Québec, ou s'ils proviennent de l'étranger.

L'idée de la question du début a germé dans son esprit à la lecture d'un document intitulé: Le commerce des fruits et des légumes frais dans la ville de Montréal. Sous ce titre, le ministère provincial de l'Agriculture a publié, en 1940, le rapport d'une enquête sur le commerce des fruits et des légumes frais dans la métropole. En page 7, nous relevons le passage suivant:

De tous les fruits et légumes livrés à Montréal en 1937, quelque 54% de la quantité et 28% de la valeur provenaient de la province de Québec, surtout des îles de Montréal et de Jésus.

La province de Québec a fourni environ 11% de la valeur et 15% de la quantité des fruits apportés dans la ville de Montréal. Par contre, les légumes du Québec représentaient 76% de la quantité et 47% de la valeur de tous légumes.

Les pommes de terre du Québec représentaient 61% de toutes les pommes de terre en quantité, et 47% en valeur."

On estime qu'il se vend annuellement à Montréal 400,000 tonnes de fruits, de légumes frais et des pommes de terre: 54% seulement ou 215,000 tonnes environ proviennent de la province de Québec. Et ces 215,000 tonnes ne représenteraient que 28% de la valeur totale de tous les fruits et légumes vendus. On le voit, la part qui revient aux cultivateurs québécois est mince, et pourtant le marché de Montréal est le seul grand marché local où il peut écouler ses produits.

A quoi tient cette situation pour le moins étrange? A plusieurs facteurs certainement, mais soyons brefs et tenons-nous-en à ce qui intéresse le consommateur. Ce dernier s'informe-t-il souvent de la provenance des fruits ou des légumes qu'il achète à l'épicerie ou au marché public?

Convenons que ce n'est le souci que d'un petit nombre de consommateurs. Qu'importe, en effet, à l'ouvrier, que les pommes de terre ou les oignons qu'il mange soient produits dans la province de Québec ou ailleurs. Pourtant, ouvriers des villes, il est de votre propre intérêt d'encourager les maraîchers et les cultivateurs de votre province. Si ces derniers ont le devoir de vous fournir un produit de choix, ils ont le droit d'exiger votre encouragement. Ils vous disent donc: A qualité égale, à prix égal, donnez-nous la préférence. Achetez nos produits.

Oui, cet automne et toujours à l'avenir, achetez de préférence les légumes et les fruits produits dans la province de Québec.

Nous en reparlerons.

J.-Bte ROY, agronome.

(Cette page est une collaboration spéciale du Ministère de l'Agriculture de la province de Québec)

# Les activités de nos Syndicats

par J.-E.-A. PIN

## Industrie de marbre, tuile et terrazzo

Au cours de l'assemblée annuelle plénière de l'Association des Ouvriers de Marbre, Tuile et Terrazzo, les membres furent appelés à procéder à l'élection de leurs officiers. Les officiers élus sont les suivants: président, Adrien Généreux; 1er vice-président, Ciro Fabbro; 2e vice-président, Paul Néolet, secrétaire-archiviste; G. Perreault, secrétaire-financier; René Massia, conseillers: M. Zuccherato et G. Interuoscia; agent d'affaires, C. Peressi.

Cette association marche avec une vaillance remarquable dans la voie d'un progrès prometteur pour l'avenir. Elle compte dans ses cadres près de 100 pour 100 des ouvriers de cette industrie et les relations avec les employeurs sont les meilleures. Les membres sont plus que satisfaits des résultats obtenus par leur association tant au point de vue des salaires que des conditions de travail.

## Congrès du vêtement

La Fédération du vêtement a tenu son congrès annuel à Victoriaville, dimanche, le 2 août. Cet organisme professionnel groupe des syndicats de plusieurs centres de la province, tels que ceux de Québec, Victoriaville, Farnham, etc.

Voici les noms des délégués présents à ces importantes assises, en plus de l'aumônier de la Fédération, l'abbé Auguste Beauchesne, de Victoriaville: De Québec: MM. L. Bilodeau, F. Bouchard, L. Turgeon, B. Vézi-na, J. Boucher, R. St-Pierre, R. Therrien et Mme C. Garneau. De Victoriaville: MM. I. Rousseau, Jos. Aubry, A. Savoie, R. Galarneau, W. Hamel, A. Béliveau, B. Lagacé et D. René; De Farnham: MM. Rob. Bouthillier, Eug. Ouellet. Au cours de cette réunion, on discuta tout particulièrement, en plus des questions de régie interne, les décrets fédéraux relatifs au travail. On adopta aussi certaines résolutions, qui seront référées au congrès provincial de la C.T.C.C., devant être tenu à Montréal en septembre prochain.

A l'issue de cette assemblée, on procéda à l'élection des officiers de la Fédération pour le prochain exercice, sous la présidence de M. Ray. Galarneau. En voici le résultat: président, I. Rousseau; vice-président, L. Bilodeau; secrétaire, J. Boucher; directeurs: MM. J. Aubry, F. Bouchard, E. Ouellet.

## Chez nos boulangers

Le Syndicat de la boulangerie et pâtisserie est à préparer une vaste campagne de propagande et d'éducation parmi les boulangers de l'intérieur des boulangeries, les vendeurs de pain et les employés des deux sexes des pâtisseries de Montréal.

M. Albert Sénécal, agent d'affaires du syndicat, est l'âme de cette campagne, et il faut le dire, il est habilement secondé par M. Larose, président du syndicat, et les autres officiers des sections. Cette campagne a pour but d'enrôler tous les ouvriers et ouvrières de cette si importante industrie, car c'est encore par la valeur numérique qu'un syndicat peut arriver à améliorer les conditions de travail, à

régulariser le niveau des salaires et à redresser certains autres griefs, comme aussi pouvoir exiger l'observance intégrale de la convention collective.

Le mois prochain, le syndicat publiera un journal: "Le Boulanger", qui sera distribué non seulement aux membres, mais encore aux ouvriers et ouvrières de l'industrie.

Ce journal sera l'organe officiel du Syndicat des boulangers et ne manquera pas de susciter beaucoup d'intérêt chez les membres, les patrons comme aussi chez les clients de ces derniers. Ce sera un journal de combat, mais soumis aux principes de la justice et de la charité, ce qui n'empêche pas de mettre beaucoup de vigueur dans les campagnes à entreprendre dans le but d'améliorer les conditions de travail, d'avoir des heures de travail plus convenables et d'obtenir le respect des engagements pris, soit par une convention collective, soit par un contrat d'atelier fermé.

Nos meilleurs vœux vont au syndicat et à ses dévoués officiers.

## Congrès du Textile

Les délégués de onze syndicats affiliés à la Fédération nationale catholique du Textile de la province de Québec ont pris part au congrès annuel de cet organisme professionnel tenu à Saint-Hyacinthe, les 7, 8 et 9 août, sous la présidence de M. H. D'Amour, qui fut réélu pour un troisième terme comme président.

S. Exc. Mgr Douville, coadjuteur du diocèse de Saint-Hyacinthe, a présidé la séance d'ouverture et a prononcé le sermon à la messe des congressistes.

Les délégués, au nombre de 34, ont suivi avec une attention soutenue les 5 séances plénières du congrès. M. Alf. Charpentier, président de la C.T.C.C., a présidé l'élection des officiers et présida à leur installation.

L'exécutif de la fédération comprendra: Honoré D'Amour, président; Romer Gauthier, de Drummondville, 1er vice-président; Ant. Mailloux, de Magog, 2e vice-président, P. Dion; 3e vice-président, G. Patenaude; secrétaire-archiviste; H. D'Amour, trésorier; directeurs: Jos. Côté, de St-Grégoire de Montmorency; Ray. Bussière, de Drummondville, Brault, de Cowansville, Marcel Gagnon, de Montmagny; Cy Hamel, de Sherbrooke; A. Lauzon, des Trois-Rivières.

Le siège social a été transféré à St-Grégoire de Montmorency.

L'une des principales résolutions a trait au travail des femmes la nuit dans les usines du textile. Les délégués se sont opposés au travail des femmes la nuit et ont accordé leur entier support à la protestation des médecins de St-Sauveur, de Québec, contre le travail des femmes la nuit.

L'étude des décrets fédéraux 8253, 7679 et 5963, un projet intéressant tous les arrangeurs de métiers à tisser de la province et un projet d'assurance-maladie a rempli une bonne partie des séances.

Le congrès a protesté contre la Commission du salaire minimum et le Conseil régional du travail qui ne réussissent pas à s'entendre pour fixer les salai-

res de certains ouvriers de l'industrie textile.

## Fédération du Commerce

M. J. A. Anzalone, de Québec, a été réélu président de la fédération nationale catholique du commerce, au cours de la deuxième séance du congrès tenue dans la Vieille Capitale.

Les délégués présents ont surtout discuté de l'organisation de leur organisme professionnel et de la diffusion du syndicalisme catholique dans la province. Les circonstances donnant la priorité à la législation ouvrière du gouvernement fédéral, le gouvernement provincial a laissé entendre que la législation provinciale ne recevrait que peu d'amendements à la prochaine session, les délégués se sont donc contentés de préparer quelques suggestions qui seront soumises au congrès de la C.T.C.C., pour plus ample étude.

M. J.-Alf. Bouchard, de Jonquièrre, a été réélu vice-prési-

dent; le second vice-président sera choisi plus tard; le secrétaire, est M. Omer Fortier et le trésorier, M. L. Cloutier, tous de Québec.

M. l'abbé L.-R. Dionne, aumônier du Conseil général des syndicats de Québec, et de la fédé-

ration, assista à toutes les séances du congrès, de même que M. Alp. Roberge, du bureau confédéral de la C.T.C.C.

M. Anzalone représentera la Fédération du commerce au congrès de la C.T.C.C., à Montréal, du 20 au 23 septembre.

## La Sauvegarde de la Famille

L'économie est l'art d'ordonner ses dépenses. Sans la pratique de cette vertu sociale, la famille ne connaît aucune sécurité, elle est vouée, tôt ou tard, à la ruine.

Protégez votre foyer, préparez l'avenir des vôtres, assurez-vous une vieillesse heureuse et digne en vous constituant petit à petit les réserves nécessaires.

Prenez dès aujourd'hui l'habitude de l'épargne.

• • •

## BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Actif, plus de \$170,000,000

534 bureaux au Canada

66 succursales à Montréal



## MINISTÈRE DU TRAVAIL

### LE CONSEIL NATIONAL DU TRAVAIL EN TEMPS DE GUERRE

# ORDONNANCE GÉNÉRALE

Le Bureau fédéral de la Statistique a constaté que l'indice du coût de la vie pour juillet 1942, à 117.9 (indice révisé 117), marque une hausse de 2.4 points comparativement à l'indice du 1er octobre 1941, soit 115.5 (indice révisé 114.6).

En conséquence, conformément à l'article 34 (1) de l'arrêté en conseil C. P. 5963 régissant les salaires en temps de guerre, et sujet aux dispositions générales de l'arrêté, le Conseil national du travail en temps de guerre requiert les employeurs couverts par l'arrêté et versant actuellement des indemnités de vie chère d'en réviser le montant et les employeurs qui ne versent pas actuellement de telles indemnités, d'en commencer le paiement, et ce, dans les deux cas, dès la première période de paye débutant le ou après le 15 août 1942 et de la manière suivante:

- (a) dans le cas d'indemnité de vie chère versée en conformité de l'arrêté en conseil C. P. 8253 (maintenant remplacé par C. P. 5963), l'indemnité devra être augmentée:
  - (i) de soixante (60c) cents par semaine pour les employés assujettis à l'article 48 (iii) (a) de C. P. 5963,
  - (ii) de 2.4 pour cent de leur taux hebdomadaire de salaire, pour ceux assujettis à l'article 48 (iii) (b) de ce même arrêté;
- (b) si nulle indemnité n'est actuellement versée, l'indemnité maintenant payable sera:
  - (i) de soixante (60c) cents par semaine pour les employés assujettis à l'article 48 (iii) (a) de C. P. 5963,
  - (ii) de 2.4 pour cent de leur taux hebdomadaire de salaire, pour ceux assujettis à l'article 48 (iii) (b) de ce même arrêté;
- (c) dans nul cas le montant de l'indemnité de vie chère ainsi révisé ne devra excéder au maximum \$4.25 par semaine pour les employés assujettis à l'article 48 (iii) (a) de C. P. 5963, ou 17 pour cent de leur taux hebdomadaire de salaire, pour ceux assujettis à l'article 48 (iii) (b) de ce même arrêté;
- (d) (1) (i) pour les employés assujettis à l'article 48 (iii) (a) de C. P. 5963 recevant actuellement, mais non en conformité de C. 8253, une indemnité de vie chère établie antérieurement à la date d'application de ce précédent arrêté et dépassant \$4.25 par semaine, le montant de cette indemnité devra demeurer le même;
  - (ii) pour les employés recevant actuellement une indemnité de vie chère inférieure à \$4.25 par semaine, le montant de l'indemnité devra être porté à soixante (60c) cents par semaine, sous réserve que dans nul cas il ne devra donner une indemnité hebdomadaire globale dépassant \$4.25;
- (2) (i) pour les employés assujettis à l'article 48 (iii) (b) de C. P. 5963 recevant actuellement, mais non en conformité de C. P. 8253, une indemnité de vie chère établie antérieurement à la date d'application de ce précédent arrêté et dépassant 17 pour cent de leur taux hebdomadaire de salaire, le montant de cette indemnité devra demeurer le même;
  - (ii) pour les employés recevant actuellement une indemnité de vie chère inférieure à 17 pour cent de leur taux hebdomadaire de salaire, le montant de l'indemnité devra être augmenté de 2.4 points, sous réserve que dans nul cas il ne devra dépasser l'indemnité hebdomadaire globale représentant 17 pour cent de leur taux hebdomadaire de salaire;
- (e) le montant de l'indemnité initiale ou révisée établi de la manière prescrite devra, dans le cas de toute fraction d'unité, comprendre l'unité de cent le plus immédiat;
- (f) les employeurs de l'industrie de la construction ne devront réviser le montant de toute indemnité de vie chère prescrite par le paragraphe (a) de la présente Ordonnance que relativement aux employés pour lesquels nul arrangement particulier en matière d'indemnité n'a été fait avec l'assentiment d'un conseil du travail en temps de guerre, conformément à la disposition spéciale de l'arrêté en conseil pour la gouverne du Bureau paritaire national de conférence de l'industrie de la construction.

Ottawa Ontario,  
le 4 août 1942.

Le président du Conseil national  
du travail en temps de guerre,  
**HUMPHREY MITCHELL.**

## La Fête du Travail à l'Oratoire St-Joseph

Les Syndicats catholiques de Montréal organisent et avec un soin particulier, la célébration de la partie religieuse de la fête annuelle des travailleurs.

Comme les années dernières, cette manifestation aura lieu au sanctuaire Saint-Joseph du mont Royal, dimanche le 6 septembre prochain, au cours de l'après-midi.

Avec la précieuse collaboration des Syndicats catholiques, des sections ouvrières féminines, des deux sections de la Jeunesse Ouvrière et de milliers d'ouvriers et d'ouvrières catholiques de notre ville, il n'est pas exagéré de dire qu'au moins 50,000 personnes se presseront à l'Oratoire, témoin muet de si nombreux prodiges qui témoignent de la puissance du bon saint Joseph du mont Royal.

Le Comité d'organisation

de la manifestation, sous la direction de M. Aldéric Gosse- lin, n'a rien épargné afin que cette célébration obtienne tout le succès désirable et pour que les ouvriers et ouvrières catholiques de la métropole répondent avec empressement à l'invitation que le si vénéré Frère André faisait lui-même de son vivant. La classe ouvrière se doit de manifester sa foi religieuse, sa confiance en saint Joseph et en son si dévoué serviteur, le

Frère André.

Les Syndicats catholiques, hommes et femmes, la Jeunesse Ouvrière (les deux sections), se réuniront en face du Collège Notre-Dame pour ensuite se rendre en procession à l'Oratoire, où il y aura sermon par un prédicateur de renom, chant par la foule, procession et salut du Très Saint-Sacrement.

Les autorités religieuses, civiles et gouvernementales y seront représentées.

La température aidant, la manifestation aura lieu en face de l'Oratoire.

La Compagnie des Tramways assurera un service de transport aussi parfait que possible.

Ouvriers et travailleuses, soyez de cette grande manifestation religieuse de la fête du travail. Cette visite à saint Joseph ne peut que vous être profitable.

## En feriez-vous autant ?

Impressions qui ont incité un homme à acheter des certificats d'épargne de guerre

Un vieillard cueillant des grains au creux de son vieux chapeau de paille pour les distribuer aux pigeons qui se rassemblent à la hâte autour de lui... Une grosse dame d'âge mûr, vêtue de noir, assise confortablement sur un banc au soleil, après avoir fait ses emplettes, son sac de marchandises posé à terre auprès d'elle... Un groupe de jeunes aviateurs devisant gaiement en lorgnant tous les passants...

Un calme apaisement règne sur la place, enveloppant hommes et femmes, flâneurs, pigeons et même les eaux de la fontaine d'un rayon tranquille et serein.

Un peu plus loin, on peut voir un petit espagnol beige taquinant un soldat pendant que son jeune maître fait voguer sur les eaux de la fontaine son petit bateau, une simple boîte d'allumettes.

Un groupe de femmes d'un certain âge contemplant cette scène avec un sourire bienveillant. L'une d'elles soupire:

"C'est paisible, n'est-ce pas?"

"Oh! si", acquiesce sa voisine, songeant peut-être à des heures semblables vécues jadis en Tchecoslovaquie. "Nous nous réjouissons d'être ici plutôt qu'en Europe. Ce n'est pas comme à Lidice..."

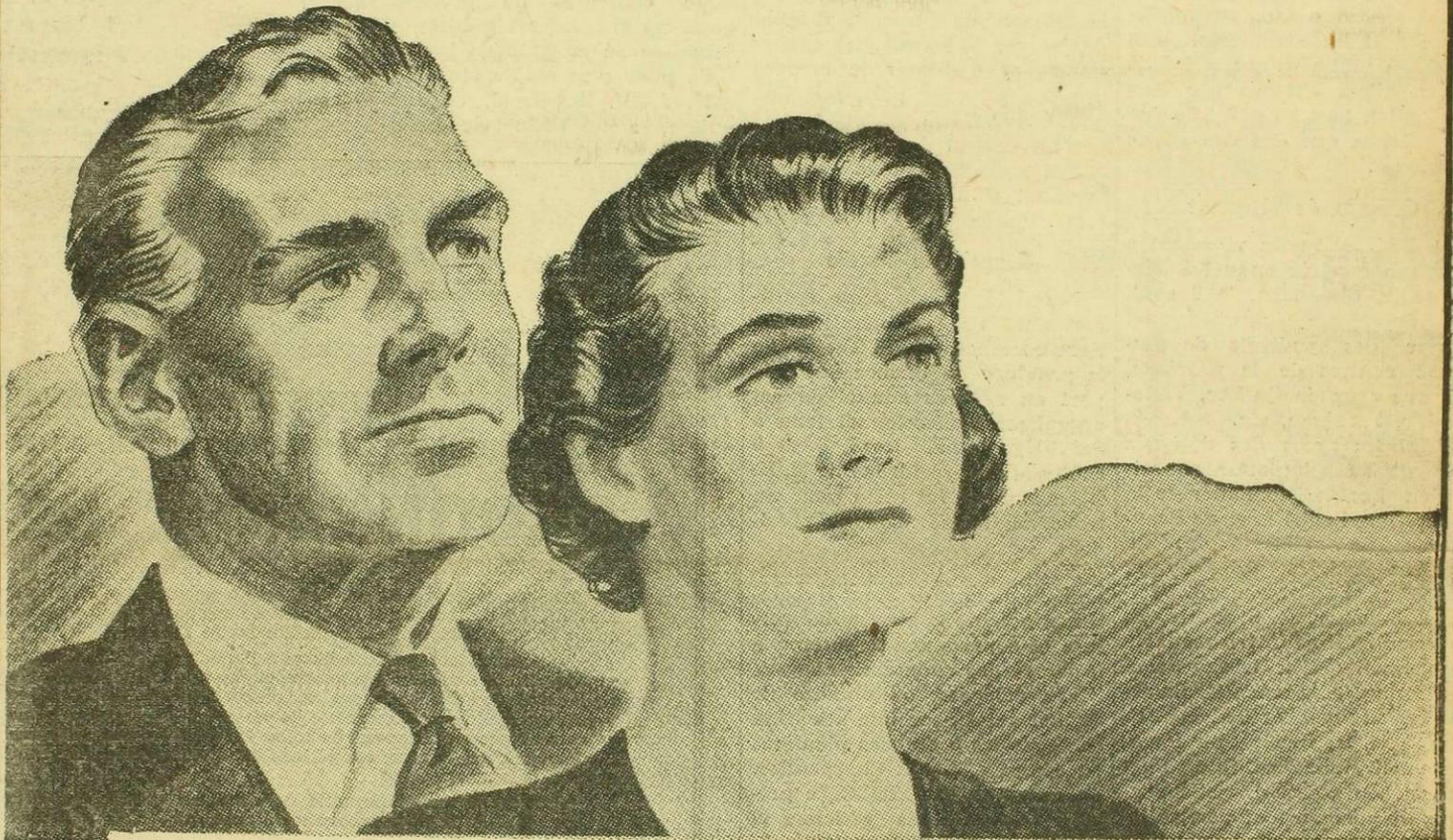
Non, en effet, ce n'est pas comparable au village dévasté de Lidice. Voilà la réflexion que se fait le promeneur attardé qui s'approche maintenant du monument entouré de fleurs situé à l'est du parc. Les fleurs rouges, oranges, jaunes et mauves se balancent légèrement dans la brise.

Sur les bancs autour de ce monument, quelques citoyens paisibles se chauffent au soleil. Bien loin au-dessus de leur tête passe un avion qu'ils observent sans crainte, car le seul bombardier présent est une grosse abeille qui exécute ses manoeuvres de fleur en fleur.

L'observateur se répète qu'il est heureux d'être loin de l'Europe crucifiée, d'en être à une aussi grande distance, et il souhaite avec ferveur de pouvoir continuer à s'en réjouir toujours.

Ce n'est donc pas sans arrière-pensée qu'après avoir changé son chèque, quelques minutes plus tard dans une banque avoisinante, il met de côté le strict nécessaire pour subvenir à ses besoins du mois et se procure des certificats d'épargne de guerre avec la balance.

# PENSONS-Y COURAGEUSEMENT



## POURQUOI LE PAYS A VRAIMENT BESOIN DE VOTRE AIDE

La guerre pourrait bien se terminer demain... si nous acceptions la défaite. En serions-nous plus avancés? Vous, ouvriers, qui est-ce qui emploierait vos bras et votre habileté? L'industrie? Mais que pourrait produire l'industrie? Et; si elle produisait, où et à qui vendrait-elle? N'oubliez pas que le Canada doit exporter: c'est une question de vie ou de mort. Or, si nous perdions la guerre, quels débouchés s'offriraient à nos produits? L'Europe et l'Afrique régies par l'Allemagne? L'Asie aux mains du Japonais vainqueur?... Ces pays seraient fermés. Nous pourrions vendre aux Etats-Unis, dites-vous? Mais les Etats-Unis, ayant aussi perdu la guerre, seraient dans la même situation que nous; ils chercheraient vainement des marchés extérieurs où écouler leurs produits.

Pensons-y bien. Assumons courageusement notre tâche. Chacun de nous, sans distinction de fortune ou de profession, DOIT AIDER A GAGNER LA GUERRE.

Pour garantir notre sécurité, notre vie même, il nous en coûte cette année cinq fois plus qu'au cours de l'année la plus critique de la guerre de 1914-18. Douze millions de dollars par jour. Plus de la moitié du revenu total de la nation!

**NOUS DEVONS ACCROITRE NOTRE  
EPARGNE VOLONTAIRE**

Inutile de s'illusionner: les impôts, si élevés soient-ils,

ne rapporteront que la moitié de la somme nécessaire. Or, une partie de cette somme représente l'épargne automatique, remboursable avec intérêts après la guerre. L'épargne automatique sera diminuée par les exemptions que réclameront bon nombre de gens pour les primes d'assurance, les versements sur une hypothèque, fonds de pension, etc. C'est donc l'épargne volontaire qui fournira les six autres millions dont le Pays a besoin chaque jour.

Jusqu'à la victoire, tout le monde doit se contenter du strict nécessaire. Tout le monde doit économiser davantage afin d'acheter plus de Timbres, de Certificats d'Epargne et d'Obligations. La guerre exige des sacrifices. Il faut vaincre à tout prix. Notre devoir est clair, impérieux. Personne ne peut s'y dérober.

**LE COMITE NATIONAL DES FINANCES DE GUERRE**

**Accueillez bien le représentant du Comité local**

Le Comité national des finances de guerre s'est assuré dans votre localité, les services de travailleurs bénévoles. Quand ils frapperont à votre porte, pour vous offrir des Certificats d'Epargne, des Timbres ou des Obligations, accueillez-les comme des amis. Ils vous proposent un placement qui, non seulement fournira au Pays le nerf de la guerre, mais qui vous permettra de vous amasser un bon petit magot pour l'avenir.

**ACCUEILLES BIEN LE REPRESENTANT DU COMITE LOCAL**

